

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021



SANOFI

Rapport financier semestriel 2021

Sommaire

1. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS	2
BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF.....	2
BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF.....	3
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS.....	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	5
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	6
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	9
NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021.....	11
PRÉAMBULE.....	11
A/ Bases de préparation des comptes semestriels et principes comptables.....	11
B/ Éléments significatifs du premier semestre 2021.....	15
C/ Évènements postérieurs au 30 juin 2021.....	39
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	40
A/ Évènements marquants du premier semestre 2021.....	40
B/ Évènements postérieurs au 30 juin 2021.....	43
C/ Comptes consolidés du premier semestre 2021.....	44
D/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées.....	63
E/ Perspectives.....	64
F/ Annexe – Portefeuille de recherche & développement.....	66
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	68
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	69

1. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2021	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles	B.2.1.	9 503	9 365
Immobilisations corporelles - droits d'utilisation des actifs	B.2.2.	1 473	1 198
Écarts d'acquisition	B.3.	44 979	44 364
Autres actifs incorporels	B.3.	19 466	18 421
Participations dans des sociétés mises en équivalence	B.5.	214	201
Autres actifs non courants	B.6.	2 699	2 734
Actifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat		152	248
Impôts différés actifs		4 240	4 212
Actif non courant		82 726	80 743
Stocks		9 261	8 352
Clients et comptes rattachés	B.7.	6 802	7 491
Autres actifs courants		3 094	2 737
Actifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat		623	1 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B.9.	9 722	13 915
Actif courant		29 502	33 703
Actifs destinés à être cédés ou échangés		93	83
TOTAL DE L'ACTIF		112 321	114 529

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2021	31 décembre 2020
Capitaux propres - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		63 237	63 001
Capitaux propres - Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		127	146
Total des capitaux propres	B.8.	63 364	63 147
Emprunts à long terme	B.9.	17 935	19 745
Dette locative long terme		1 242	931
Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	B.11.	247	387
Provisions et autres passifs non courants		7 022	7 536
Passifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat		1 692	1 733
Impôts différés passifs		1 674	1 770
Passif non courant		29 812	32 102
Fournisseurs et comptes rattachés		5 374	5 295
Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	B.11.	200	218
Provisions et autres passifs courants		10 493	10 132
Passifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat		588	604
Dette locative court terme		247	232
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	B.9.	2 225	2 767
Passif courant		19 127	19 248
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés		18	32
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		112 321	114 529

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires	B.20.	17 335	17 180	36 041
Autres revenus		596	574	1 328
Coûts des ventes		(5 541)	(5 543)	(12 157)
Marge brute		12 390	12 211	25 212
Frais de recherche et développement		(2 663)	(2 692)	(5 529)
Frais commerciaux et généraux		(4 530)	(4 607)	(9 390)
Autres produits d'exploitation	B.15.	409	281	696
Autres charges d'exploitation	B.15.	(709)	(693)	(1 415)
Amortissements des incorporels	B.3.	(775)	(883)	(1 681)
Dépréciations des incorporels	B.4.	(178)	(323)	(330)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	B.6. - B.11.	(4)	54	124
Coûts de restructuration et assimilés	B.16.	(327)	(758)	(1 064)
Autres gains et pertes, litiges	B.17.	—	136	136
Gain sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020		—	7 382	7 382
Résultat opérationnel		3 613	10 108	14 141
Charges financières	B.18.	(189)	(198)	(390)
Produits financiers	B.18.	28	31	53
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence		3 452	9 941	13 804
Charges d'impôts	B.19.	(682)	(994)	(1 813)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		26	354	359
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 796	9 301	12 350
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		20	20	36
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		2 776	9 281	12 314
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	B.8.7.	1 250,3	1 251,7	1 253,6
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	B.8.7.	1 255,6	1 258,2	1 260,1
- Résultat de base par action (en euros)		2,22	7,41	9,82
- Résultat dilué par action (en euros)		2,21	7,38	9,77

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 796	9 301	12 350
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>		2 776	9 281	12 314
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>		20	20	36
Autres éléments du résultat global :				
• Gains et (pertes) actuariels	B.8.8.	328	(146)	(268)
• Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres en actifs financiers	B.8.8.	67	299	320
• Effet d'impôts	B.8.8.	(15)	(89)	(40)
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (A)		380	64	12
• Variation de juste valeur des instruments de dette en actifs financiers	B.8.8.	(17)	4	15
• Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	B.8.8.	(4)	29	4
• Écarts de conversion	B.8.8.	1 061	(944)	(3 978)
• Effet d'impôts	B.8.8.	34	9	(63)
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (B)		1 074	(902)	(4 022)
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A+B)		1 454	(838)	(4 010)
Résultat global de l'ensemble consolidé		4 250	8 463	8 340
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>		4 228	8 451	8 324
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>		22	12	16

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1^{er} janvier 2019	2 495	13	(153)	53 093	3 596	(168)	58 876	159	59 035
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	(162)	—	813	651	(1)	650
Résultat de la période	—	—	—	2 806	—	—	2 806	31	2 837
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	—	—	2 644	—	813	3 457	30	3 487
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2018 (3,07 € par action)	—	—	—	(3 834)	—	—	(3 834)	—	(3 834)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(14)	(14)
Programme de rachat d'actions ^(a)	—	—	(12)	—	—	—	(12)	—	(12)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	6	141	—	—	—	—	147	—	147
• Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes ^(b)	7	(7)	153	(153)	—	—	—	—	—
• Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat	—	—	3	—	—	—	3	—	3
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	252	—	252	—	252
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	15	—	15	—	15
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites ^(c)	—	—	—	30	—	—	30	—	30
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	—	—	—	(7)	—	—	(7)	(1)	(8)
Autres ^(d)	—	—	—	7	—	—	7	—	7
Soldes au 31 décembre 2019	2 508	147	(9)	51 780	3 863	645	58 934	174	59 108

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1^{er} janvier 2020	2 508	147	(9)	51 780	3 863	645	58 934	174	59 108
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	64	—	(894)	(830)	(8)	(838)
Résultat de la période	—	—	—	9 281	—	—	9 281	20	9 301
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	—	—	9 345	—	(894)	8 451	12	8 463
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2019 (3,15 € par action)	—	—	—	(3 937)	—	—	(3 937)	—	(3 937)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(4)	(4)
Programme de rachat d'actions ^(a)	—	—	(361)	—	—	—	(361)	—	(361)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	1	37	—	—	—	—	38	—	38
• Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes ^(b)	3	(3)	126	(126)	—	—	—	—	—
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	165	—	165	—	165
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	12	—	12	—	12
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites ^(c)	—	—	—	2	—	—	2	—	2
Soldes au 30 juin 2020	2 512	181	(244)	57 064	4 040	(249)	63 304	182	63 486
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	(51)	—	(3 109)	(3 160)	(12)	(3 172)
Résultat de la période	—	—	—	3 033	—	—	3 033	16	3 049
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	—	—	2 982	—	(3 109)	(127)	4	(123)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(40)	(40)
Programme de rachat d'actions ^(a)	—	—	(461)	—	—	—	(461)	—	(461)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	1	12	—	—	—	—	13	—	13
• Augmentation de capital réservée aux salariés	5	169	—	—	—	—	174	—	174
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	109	—	109	—	109
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	(11)	—	(11)	—	(11)
Soldes au 31 décembre 2020	2 518	362	(705)	60 046	4 138	(3 358)	63 001	146	63 147

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1er janvier 2021	2 518	362	(705)	60 046	4 138	(3 358)	63 001	146	63 147
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	380	—	1 072	1 452	2	1 454
Résultat de la période	—	—	—	2 776	—	—	2 776	20	2 796
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	—	—	3 156	—	1 072	4 228	22	4 250
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020 (3,20 € par action)	—	—	—	(4 008)	—	—	(4 008)	—	(4 008)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(41)	(41)
Programme de rachat d'actions ^(a)	—	—	(140)	—	—	—	(140)	—	(140)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	—	4	—	—	—	—	4	—	4
• Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes ^(b)	4	(4)	148	(148)	—	—	—	—	—
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	134	—	134	—	134
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	18	—	18	—	18
Soldes au 30 juin 2021	2 522	362	(697)	59 046	4 290	(2 286)	63 237	127	63 364

(a) Voir note B.8.2.

(b) Cette ligne comprend l'attribution définitive d'actions gratuites servies au moyen d'actions existantes.

(c) Émission d'actions gratuites au bénéfice des anciens salariés de l'activité Santé animale et de l'activité Génériques en Europe postérieurement à la date de cession.

(d) Cette ligne comprend l'impact du dénouement d'une option de vente accordée à des minoritaires dans le cadre d'une opération de cession.

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		2 776	9 281	12 314
Part des Intérêts Non Contrôlants		20	20	36
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus		(8)	(327)	(339)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, droits d'utilisation et immobilisations incorporelles		1 726	2 013	3 684
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants nettes d'impôts ^(a)		(105)	(177)	(301)
Gain net d'impôts sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020		—	(6 870)	(6 880)
Variation des impôts différés		(134)	(296)	(214)
Variation des provisions et autres passifs non courants ^(b)		(151)	317	(142)
Coût des avantages accordés (stock-options et autres paiements en actions)		134	168	274
Impact de la consommation des stocks acquis réévalués à juste valeur		—	36	53
Autres éléments du résultat sans effet de trésorerie		(39)	155	(711)
Marge brute d'autofinancement		4 219	4 320	7 774
(Augmentation)/diminution des stocks		(821)	(1 023)	(593)
(Augmentation)/diminution des clients et comptes rattachés		751	516	(134)
Augmentation/(diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(89)	(325)	86
Variation des autres actifs courants et autres passifs courants		694	438	316
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ^(c)		4 754	3 926	7 449
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	B.2. - B.3.	(1 018)	(682)	(2 114)
Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence ^(d)	B.1.	(1 520)	(2 360)	(5 336)
Acquisitions des autres titres de participation		(71)	(17)	(137)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ^(e)		299	709	918
Encaissement net lié à la cession des actions Regeneron à la date du 29 mai 2020 ^(f)		—	10 512	10 370
Variation des autres actifs non courants		(29)	(87)	(113)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 339)	8 075	3 588
Augmentation de capital Sanofi	B.8.1.	23	38	203
Dividendes versés :				
• aux Actionnaires de Sanofi		(4 008)	(3 937)	(3 937)
• aux Intérêts Non Contrôlants		(41)	(4)	(44)
Nouveaux emprunts à plus d'un an	B.9.1.	1	2 014	2 019
Remboursements d'emprunts à plus d'un an	B.9.1.	(2 211)	(3 954)	(3 952)
Remboursement de la dette des contrats de location		(106)	(121)	(234)
Variation nette des emprunts à moins d'un an et autres instruments financiers		(134)	923	282
Acquisitions d'actions propres	B.8.2	(140)	(361)	(822)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(6 616)	(5 402)	(6 485)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change		8	(57)	(64)
Variation nette de la trésorerie		(4 193)	6 542	4 488
Trésorerie à l'ouverture		13 915	9 427	9 427
Trésorerie à la clôture	B.9.	9 722	15 969	13 915

- (a) Y compris actifs financiers non courants.
 (b) Cette ligne inclut les contributions versées à des fonds de pension (voir note B.12.).
 (c) Dont :

	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020
– Impôts payés	(220)	(383)	(2 051)
– Intérêts payés	(180)	(174)	(315)
– Intérêts reçus	1	29	37

- (d) Cette ligne inclut les paiements relatifs à des compléments de prix compris dans le montant du passif valorisé et comptabilisé lors de l'acquisition de regroupements d'entreprises. Au 30 juin 2021, cette ligne inclut le décaissement net relatif aux acquisitions de Kymab, Kiadis et Tidal (voir note B.1.).
 (e) Cette ligne inclut les produits de cession relatifs aux titres de sociétés consolidées et aux autres actifs financiers non courants, nets d'impôts (dont 10 millions d'euros d'impôts différés au 30 juin 2021). Au 30 juin 2021, elle inclut notamment la cession de l'activité de certains produits de prescription établis pour un prix de cession avant impôts de 84 millions. Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2020, elle inclut notamment la cession de l'activité relative au produit Septrafilm® à la société Baxter (pour un prix de cession avant impôts de 313 millions au 30 juin 2020 et 311 millions d'euros au 31 décembre 2020), de certains produits de prescription établis (105 millions avant impôts au 30 juin 2020 et 97 millions d'euros avant impôts au 31 décembre 2020) et un complément de prix sur cession passée pour 167 millions d'euros avant impôts.
 (f) Au 31 décembre 2020, l'encaissement net lié à la cession des actions Regeneron est présenté net d'impôts

NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021

PRÉAMBULE

Sanofi et ses filiales ("Sanofi", "le Groupe" ou "l'Entreprise") est un leader mondial de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients.

Sanofi est coté à Paris (Euronext : SAN) et à New York (Nasdaq : SNY).

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2021 ont été examinés par le Conseil d'administration de Sanofi, qui s'est réuni le 28 juillet 2021.

A/ BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

A.1. RÉFÉRENTIEL IFRS

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière condensée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2021 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne et au référentiel publié par l'IASB. Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2021 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

<https://www.efrag.org/Endorsement>

Les principes comptables appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2020.

Pour mémoire Sanofi a appliqué, par anticipation dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020, l'amendement d'IFRS 9 Phase 2 relatif à la réforme des taux d'intérêt de référence.

A.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- les montants déduits des ventes au titre des retours attendus, ainsi qu'au titre des rétrocessions et des réductions de prix accordées ;
- la dépréciation des actifs corporels et incorporels ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des autres actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la valorisation des compléments de prix à recevoir dans le cadre de cessions d'actifs ainsi que la valorisation des paiements conditionnels ;
- la valorisation des actifs financiers au coût amorti ;
- le montant des engagements de retraite ;
- le montant des passifs ou provisions pour restructuration, litiges, risques fiscaux et environnementaux ;
- le montant des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'information financière semestrielle et conformément à IAS 34, la charge d'impôts de Sanofi a été déterminée sur la base du taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice. Ce taux est appliqué au résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, augmenté des produits financiers et diminué des charges financières. Le taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice est déterminé sur la base des taux d'impôts qui seront applicables et des prévisions de résultat avant impôts des juridictions fiscales de Sanofi.

A.3. SAISONNALITÉ

Les activités de Sanofi ne présentent pas de variation saisonnière significative.

A.4. CONSOLIDATION ET CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES EN HYPERINFLATION

En 2021, Sanofi continue à consolider par intégration globale ses filiales au Venezuela, considérant que les critères de contrôle au regard de la norme IFRS 10, États financiers consolidés, restent satisfaits. En 2018, à la suite d'une modification du système des changes, le taux DICOM a été remplacé par le taux PETRO (dont la parité US/bolivar est flottante) et le Bolivar fort (VEF) a été remplacé par le Bolivar souverain (VES) reflétant une dévaluation de 1 pour 100 000. En conséquence, la contribution des filiales vénézuéliennes dans les comptes consolidés de Sanofi est non significative.

En Argentine et au Liban, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100 %, selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation dans ces pays. En conséquence, Sanofi a traité l'Argentine (depuis le 1er juillet 2018) et le Liban (depuis le 1er janvier 2020) comme des économies hyperinflationnistes, et applique les dispositions de la norme IAS 29. L'impact des ajustements liés à l'application de la norme IAS 29 au 30 juin 2021 sur les comptes de l'Argentine et du Liban sont non significatifs.

A.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En application d'IFRS 13, "Evaluation à la juste valeur" et IFRS 7, "Instruments financiers : informations à fournir", les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- Niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises par IFRS 7 relatives aux principes d'évaluation utilisés pour valoriser les instruments financiers.

Note	Instrument Financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Technique d'évaluation	Principe de détermination de la juste valeur			
					Modèle de Valorisation	Cours de change	Données de marché	
							Taux d'intérêt	Volatilités
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché		N/A	
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de dettes cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché		N/A	
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres non cotés)	Juste valeur	3	Coût amorti / Approche par les comparables notamment	Lorsque le coût cesse d'être une mesure représentative de la juste valeur, une évaluation interne basée notamment sur la méthode des comparables est réalisée.			
B.6.	Actifs financiers à la juste valeur (complément de prix à recevoir)	Juste valeur	3	Approche par le revenu	S'agissant des compléments de prix à recevoir relatifs à des cessions, ils constituent, conformément à la norme IFRS 9, des actifs financiers. La juste valeur de ces actifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la D.7.3. des états financiers consolidés au 31 décembre 2020.			
B.6.	Prêts, avances et autres créances à long terme	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti des prêts, avances et autres créances à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.			
B.6.	Actifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur ^(a)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché		N/A	
B.9.	Parts d'OPCVM	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative		N/A	
B.9.	Titres de créances négociables, billets de trésorerie, dépôts à vue et dépôts à terme	Coût amorti	N/A	N/A	S'agissant d'instruments de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés.			
B.9.	Dettes financières	Coût amorti ^(b)	N/A	N/A	S'agissant des dettes financières de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés. S'agissant des dettes financières de durée supérieure à 3 mois, la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés est déterminée soit par référence aux cotations à la date d'arrêté des comptes (pour les instruments cotés) soit par actualisation des flux futurs résiduels sur la base des données de marché observables à cette date (pour les instruments non cotés).			
B.9.	Dettes locatives	Coût amorti	N/A	N/A	La dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt.			
B.10.	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2	Approche par le revenu	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Swaps de taux d'intérêts ^(c)	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Cross-currency swaps ^(c)	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (CVR)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cours de marché		N/A	
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (hors CVR)	Juste valeur	3	Approche par le revenu	S'agissant des contreparties éventuelles à payer sur les regroupements d'entreprises, ils constituent, conformément à la norme IAS 32, des passifs financiers. La juste valeur de ces passifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la note B.11.			

(a) Ces actifs sont adossés à des plans de rémunération différée accordés à certains salariés.

(b) Dans le cas des dettes financières qualifiées d'éléments couverts dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur au bilan dans les comptes consolidés inclut la variation de juste valeur liée au(x) risque(s) couvert(s).

(c) La juste valeur des dérivés sur actions Dexcom (voir Note B.10.3.) est de niveau 2 car résultant de l'utilisation d'un modèle communément admis (Black & Scholes) et faisant intervenir des paramètres directement observables (cours de l'action, taux d'intérêt sans risque et volatilité implicite).

A.6. NOUVEAUX TEXTES IFRS APPLICABLES AU PLUS TÔT À PARTIR DE JUILLET 2021

L'IASB a publié le 12 février 2021 un amendement à IAS 1 concernant la note sur les méthodes comptables et un amendement à IAS 8 sur la définition des changements d'estimation. L'IASB a publié le 7 mai 2021 un amendement à IAS 12 sur les impôts différés actifs et passifs résultant d'une même transaction. Sanofi n'anticipe pas d'impact significatif de l'entrée en vigueur de ces amendements applicables (sous réserve de leur adoption par l'Union européenne) au plus tôt au 1^{er} janvier 2023. Sanofi n'appliquera pas ces amendements par anticipation.

L'IASB a publié le 31 mars 2021 un second amendement à IFRS 16 "Allègement de loyers lié au COVID-19" applicable à compter du 1^{er} juillet 2021 (sous réserve de son adoption par l'Union Européenne) qui offre au locataire la faculté de s'exempter, sous certaines conditions, d'évaluer si un allègement de loyers lié au COVID-19 est une modification de contrat. Sanofi ne s'attend pas à un impact significatif de l'entrée en vigueur de cet amendement.

L'IASB a publié le 23 janvier 2020 un amendement à IAS 1 "Classement des passifs courants ou non-courants" et le 14 mai 2020 des amendements aux normes IFRS 3 "Mise à jour d'une référence au cadre conceptuel", IAS 16 "Produits générés avant l'usage prévu", IAS 37 "Contrats onéreux - Coûts d'exécution d'un contrat" ainsi que des amendements "Cycle 2018-2020 Amélioration annuelle des normes IFRS". Sanofi n'anticipe pas d'impact significatif de l'entrée en vigueur de ces amendements applicables (sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne) au plus tôt au 1^{er} janvier 2022. Sanofi n'appliquera pas ces amendements par anticipation.

L'IFRS IC a publié dans son update d'avril 2021 une décision clarifiant la façon dont sont calculés les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies comportant une obligation de présence au moment du départ en retraite et un plafonnement des droits à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté. Les impacts de cette décision sur les engagements du groupe sont en cours d'analyse.

L'IFRS IC a publié dans son update de mars 2021 une décision apportant des précisions sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS (Software as a Service). Les impacts de cette décision sont en cours d'analyse.

A.7. Pandémie de COVID-19

Pour mémoire, la pandémie de COVID-19 confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes semestriels au 30 juin 2020 ni sur les comptes annuels au 31 décembre 2020. Elle n'a notamment pas créé d'incertitudes conduisant à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction.

Sur le 1^{er} semestre, un retour à des niveaux d'activité normaux a été noté sur les principaux marchés. Sanofi continuera de suivre l'évolution de la situation et de mettre à jour ses estimations et hypothèses en conséquence.

Effet de la pandémie de COVID-19 sur les créances clients

Au 30 juin 2021, le groupe n'a pas identifié d'éléments pouvant justifier d'une augmentation significative du risque de crédit attendu, en particulier sur ces principaux clients (voir note B.20.4).

Effet de la pandémie de COVID-19 sur la situation de trésorerie

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité du Groupe.

A.8. Accords liés au candidat vaccin recombinant développé par Sanofi en collaboration avec GSK contre la COVID-19

Le 27 mai 2021, Sanofi et GSK ont débuté une étude internationale de phase III pour évaluer l'efficacité de leur candidat-vaccin contre la COVID-19.

Au 30 juin 2021, cette nouvelle étape du développement du candidat vaccin n'a pas modifié les engagements pris au cours de l'exercice 2020 par les États-Unis en matière de financement, ni les pré-commandes du Canada, du Royaume-Uni et de l'UE (voir Note A.7. aux comptes consolidés au 31 Décembre 2020).

Sanofi a comptabilisé les montants relatifs au financement reçu du gouvernement américain en déduction des charges de développement encourues, ou en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles acquises, conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

Sanofi n'a pas reçu, au cours du premier semestre 2021, de montant additionnel au titre des contrats de pré-commande conclus avec le Canada, le Royaume-Uni et l'U.E.

B/ ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2021

B.1. PRINCIPALES ACQUISITIONS DE LA PERIODE

Acquisition de Kymab

Le 8 avril 2021, Sanofi a acquis l'intégralité des titres Kymab pour un paiement initial de 1,1 milliard de dollars (973 millions d'euros), assorti de paiements d'étape pouvant atteindre 350 millions de dollars, en fonction de la réalisation de différentes phases de développement.

Le groupe a choisi d'appliquer le test optionnel de concentration de juste valeur selon l'application du paragraphe B7A de la norme IFRS 3 et la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs puisque l'actif principal, le projet KY1005, actuellement en Ph 2 de développement clinique portant sur l'anticorps monoclonal humain OX40L qui est un régulateur essentiel du système immunitaire, représente la quasi-totalité de la juste valeur de l'ensemble acquis.

Le prix d'acquisition a ainsi été alloué, à hauteur de 956 millions d'euros, sur la ligne **Autres actifs incorporels** en application de la norme IAS 38. La différence avec le prix d'acquisition correspond aux autres actifs et passifs repris dans le cadre de cette transaction.

L'impact lié à cette acquisition reflété sur la ligne **Acquisitions de titres consolidés et de participations dans des sociétés mises en équivalence** dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement net de (922) millions d'euros.

Acquisition de Kiadis

Le 2 novembre 2020, Sanofi et Kiadis, une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments innovants à base de cellules NK (natural killer) « prêtes à l'emploi », pour le traitement de maladies engageant le pronostic vital, ont conclu un accord définitif en vertu duquel Sanofi se porte acquéreur de la totalité des actions ordinaires de Kiadis, soit 61 084 776 actions, pour un prix par action de 5,45 euros en numéraire.

L'opération a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de Sanofi et de Kiadis et 95.03% de titres de Kiadis ont été apportés le 16 avril 2021. A l'issue de la période d'acceptation initiale des offres publiques d'acquisition, le 29 avril 2021, Sanofi détenait 97,39 % des actions de Kiadis et a engagé une procédure d'offre publique de retrait afin d'obtenir 100% des actions de Kiadis.

Le groupe a choisi d'appliquer le test optionnel de concentration de juste valeur selon l'application du paragraphe B7A de la norme IFRS 3 et la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs puisque l'actif principal, la plateforme technologique K-NK, représente la quasi-totalité de la juste valeur de l'ensemble acquis.

Le prix d'acquisition a ainsi été alloué, à hauteur de 333 millions d'euros, sur la ligne **Autres actifs incorporels** en application de la norme IAS 38. La différence avec le prix d'acquisition correspond aux autres actifs et passifs repris dans le cadre de cette transaction.

L'impact lié à cette acquisition reflété au 30 juin sur la ligne **Acquisitions de titres consolidés et de participations dans des sociétés mises en équivalence** dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement net de (319) millions d'euros.

Acquisition de Tidal

Le 9 avril 2021, Sanofi a acquis Tidal Therapeutics, société privée de biotechnologie spécialisée dans le développement préclinique d'agents thérapeutiques qui font appel à une technologie ARNm unique de reprogrammation in vivo des cellules immunitaires. Cette nouvelle plateforme va accroître les capacités de recherche de Sanofi dans les domaines de l'immuno-oncologie et des maladies inflammatoires, et présente un fort potentiel d'application à d'autres maladies.

L'acquisition de Tidal Therapeutics représente un investissement initial par Sanofi de 160 millions de dollars (soit 136 millions d'euros), auquel viendront s'ajouter des paiements par étape pouvant atteindre 310 millions de dollars en fonction de la réalisation de différentes phases de développement.

Le groupe a choisi d'appliquer le test optionnel de concentration de juste valeur selon l'application du paragraphe B7A de la norme IFRS 3 et la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs puisque l'actif principal, la technologie ARNm unique de reprogrammation in vivo, représente la quasi-totalité de la juste valeur de l'ensemble acquis.

Le prix d'acquisition a ainsi été alloué, à hauteur de 130 millions d'euros, sur la ligne **Autres actifs incorporels** en application de la norme IAS 38. La différence avec le prix d'acquisition correspond aux autres actifs et passifs repris dans le cadre de cette transaction.

L'impact lié à cette acquisition reflété sur la ligne **Acquisitions de titres consolidés et de participations dans des sociétés mises en équivalence** dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement net de (135) millions d'euros.

B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B.2.1. Immobilisations corporelles en pleine propriété

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par secteur du premier semestre 2021 ainsi que les intérêts capitalisés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Acquisitions	523	1 310
Pharmacie	356	831
<i>Industriel</i>	232	634
<i>Recherche</i>	72	152
<i>Autres</i>	52	45
Vaccins	140	384
Santé Grand Public	27	95
Intérêts capitalisés	6	11

Les commandes fermes d'immobilisations s'élèvent à 764 millions d'euros au 30 juin 2021.

B.2.2. Immobilisations corporelles - droits d'utilisation des actifs

En décembre 2018, Sanofi a signé deux contrats de location portant sur des biens immobiliers situés aux États-Unis (Cambridge, Massachusetts) pour une durée initiale de quinze ans. Le premier contrat de location portant sur des espaces de bureaux a débuté en avril 2021. Sanofi a ainsi reconnu au bilan un droit d'utilisation actif et une dette locative. Au 30 juin 2021, le droit d'utilisation actif s'élève à 313 millions d'euros.

Le deuxième contrat de location portant sur des espaces de laboratoires a débuté le 1er juillet 2021. L'engagement de location non résiliable non actualisé s'élève à 479 millions d'euros au 30 juin 2021.

B.3. ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 44 979 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 44 364 millions d'euros au 31 décembre 2020. La variation s'explique principalement par l'impact de change.

Les autres actifs incorporels ont varié au cours du premier semestre 2021 de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Recherche acquise	Produits, marques, et autres droits	Logiciels et progiciels	Total autres actifs incorporels
Valeur brute au 1^{er} janvier 2021	9 600	61 074	1 748	72 422
Variation de périmètre ^(a)	1 337	82	—	1 419
Acquisitions/augmentations	277	63	74	414
Cessions/diminutions	—	(68)	(13)	(81)
Différences de conversion	229	803	12	1 044
Transferts	(7)	10	(5)	(2)
Valeur brute au 30 juin 2021	11 436	61 964	1 816	75 216
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2021	(3 508)	(49 345)	(1 148)	(54 001)
Dotations aux amortissements	—	(797)	(71)	(868)
Dépréciations nettes ^(b)	(137)	(41)	—	(178)
Cessions/diminutions	1	37	12	50
Différences de conversion	(50)	(693)	(10)	(753)
Amortissements et dépréciations au 30 juin 2021	(3 694)	(50 839)	(1 217)	(55 750)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2021	6 092	11 729	600	18 421
Valeur nette au 30 juin 2021	7 742	11 125	599	19 466

(a) Voir note B.1.

(b) Voir note B.4.

Les acquisitions d'autres actifs incorporels hors logiciels du premier semestre 2021 s'élèvent à 340 millions d'euros. Elles incluent principalement des paiements initiaux et d'étapes relatifs à l'activité Médecine de Spécialités et Vaccins.

Les « Produits, marques et autres droits » comprennent essentiellement :

- des « Produits commercialisés », dont la valeur nette est de 10,5 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020 et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 10 années.
- des « Plateformes technologiques » mises en service dont la valeur nette est de 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2021 (contre 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2020). La durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 13 années.
- des « Marques » dont la valeur nette est de 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2021 contre 0,1 milliard d'euros au 31 décembre 2020, et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 12 années.

B.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS

Au premier semestre 2021, le résultat de tests de dépréciations des autres actifs incorporels a conduit à enregistrer une perte nette de valeur d'un montant de 178 millions d'euros.

Les dépréciations enregistrées correspondent principalement à des pertes de valeur constatées sur des projets de recherche et de développement des segments Pharmacie et Vaccins.

B.5. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence comprennent les entreprises associées et les coentreprises (voir note B.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020).

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	% de participation	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Infraserv GmbH & Co. Höchst KG ^(a)	31,2	69	72
MSP Vaccine Company ^(b)	50,0	67	44
Autres participations	—	78	85
Total		214	201

(a) Coentreprise.

(b) Coentreprise, MSP Vaccine Company détient 100% de MCM Vaccine B.V.

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre Sanofi et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées. Le tableau ci-dessous reprend les principales transactions de la période et soldes avec les parties liées :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2020
Ventes ^(a)	31	52	75
Redevances et autres produits ^(a)	26	65	97
Créances clients et autres créances	66	7	50
Achats et autres charges (y compris frais de recherche) ^(a)	124	605	747
Dettes fournisseurs et autres dettes	17	5	15

(a) En 2020, ces postes comprennent les transactions de Sanofi avec Regeneron entre le 1^{er} janvier et le 29 mai 2020. En outre, ce tableau ne comprend pas le rachat par Regeneron des titres détenus par Sanofi décrit dans la note D.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

B.6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global	669	588
Instruments de dette à la juste valeur en autres éléments du résultat global	409	426
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	836	890
Engagements de retraite financés d'avance	179	177
Charges constatées d'avance à long terme	77	92
Prêts, avances et autres créances à long terme	508	537
Instruments financiers dérivés	21	24
Total	2 699	2 734

B.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Valeur brute	6 932	7 633
Dépréciation	(130)	(142)
Valeur nette	6 802	7 491

L'incidence des pertes de valeur sur créances clients et des reprises représente une charge nette de 2 millions d'euros sur le premier semestre 2021 (contre une charge nette de 40 millions d'euros sur le premier semestre 2020).

La répartition de la valeur brute des créances clients échues, en fonction de leur ancienneté, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Créances clients échues valeur brute	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 3 mois	Créances de 3 à 6 mois	Créances de 6 à 12 mois	Créances > à 12 mois
Au 30 juin 2021	427	78	105	96	33	115
Au 31 décembre 2020	549	271	97	52	34	95

Certaines filiales de Sanofi ont transféré sans recours des créances clients à des sociétés d'affacturage ou à des établissements bancaires. Conformément aux conditions mentionnées dans la note B.8.6. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020, le montant des créances décomptabilisées s'élève à 522 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 18 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le montant résiduel des garanties liées à ces cessions est marginal au 30 juin 2021.

B.8. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

B.8.1. CAPITAL

Le capital social s'élève à 2 521 571 560 euros et est constitué de 1 260 785 780 actions (nombre total d'actions émises) de 2 euros au 30 juin 2021.

Le détail des actions propres détenues par Sanofi se présente comme suit :

	Nombre d'actions (en millions)	% du capital de l'exercice
30 juin 2021	8,25	0,655 %
31 décembre 2020	8,28	0,658 %
30 juin 2020	2,59	0,207 %
1 ^{er} janvier 2020	0,02	0,002 %

À la suite des levées d'options de souscription d'actions Sanofi, 62 396 actions ont été émises sur le premier semestre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites, 1 751 646 actions ont été définitivement acquises sur le premier semestre 2021, soit par émission d'actions nouvelles soit par attribution définitive d'actions gratuites existantes.

B.8.2. RACHAT D' ACTIONS SANOFI

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sanofi du 30 avril 2021 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, Sanofi n'a pas fait usage de cette autorisation au cours du premier semestre 2021.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Sanofi du 28 avril 2020 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, Sanofi a racheté 1 758 569 actions au cours du premier semestre 2021 pour un montant total de 140 millions d'euros (ce montant ne concerne que ce programme d'achat).

B.8.3. RÉDUCTION DE CAPITAL

Au cours du premier semestre 2021, aucune décision d'annulation d'action auto-détenue n'a été prise par le Conseil d'administration.

B.8.4. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'ACTIONS

Les programmes d'attribution d'actions sont comptabilisés en application des principes décrits dans la note B.24.3. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020. Les principales caractéristiques des plans attribués en 2021, sont les suivantes:

	2021
Type de programme	Plans d'actions de performance
Date du conseil d'administration ayant décidé l'émission	30 avril 2021
Nombre total d'actions octroyées soumises à une période de service de 3 ans	3 484 420
Dont non soumises à une condition de marché	2 209 901
Juste valeur d'une action (en euros) ^(a)	77,27
Dont soumises à une condition de marché	1 274 519
Juste valeur d'une action (en euros) ^(b)	71,30
Juste valeur du plan à l'attribution (en millions d'euros)	262

(a) Prix du marché de l'action à la date d'attribution, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

(b) Pondération entre une juste valeur évaluée selon le modèle Monte Carlo et le prix du marché de l'action à la date d'attribution, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

La charge totale relative à l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites, ainsi que le nombre d'actions en cours d'acquisition, sont décrits dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2021	30 juin 2020
Charge totale des plans d'attribution d'actions gratuites (en millions d'euros)	83	113
Nombre d'actions en cours d'acquisition	9 996 495	10 900 815
Dont actions relatives aux plans 2021	3 484 420	—
Dont actions relatives aux plans 2020	3 175 084	3 340 501
Dont actions relatives aux plans 2019	3 252 099	3 545 507
Dont actions relatives aux plans 2018	84 892	4 014 807

B.8.5. AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil d'administration du 4 février 2021 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 69,38 euros. La période de souscription s'est déroulée du 7 au 25 juin 2021. L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 2 438 590 actions et à l'émission de 124 112 actions à titre d'abondement immédiat. Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2021 au titre de cette augmentation de capital conformément à la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, sur la base de la décote accordée aux salariés, s'élève à 51 millions d'euros.

Le Conseil d'administration du 5 février 2020 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 70,67 euros. La période de souscription s'est déroulée du 8 au 26 juin 2020. L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 2 467 101 actions et à l'émission de 123 615 actions à titre d'abondement immédiat. Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2020 au titre de cette augmentation de capital conformément à la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, sur la base de la décote accordée aux salariés, s'élève à 52 millions d'euros.

B.8.6. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Il n'y a pas eu de plan d'options de souscription d'actions octroyé au cours du premier semestre 2021 et 2020.

La charge relative aux plans d'options de souscription d'actions comptabilisée en contrepartie des capitaux propres n'est pas significative.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les options en circulation et en particulier les options exerçables au 30 juin 2021 :

Fourchette des prix d'exercice par action	En circulation			Exerçables	
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen pondéré par actions (en euros)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré par actions (en euros)
De 50,00 à 60,00 euros par action	163 367	0,68	56,44	163 367	56,44
De 60,00 à 70,00 euros par action	168 784	6,85	65,84	—	—
De 70,00 à 80,00 euros par action	1 499 313	3,60	74,10	1 279 313	73,65
De 80,00 à 90,00 euros par action	634 184	4,86	89,19	634 184	89,19
Total	2 465 648			2 076 864	

B.8.7. NOMBRE D' ACTIONS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation, les options sur actions ayant un effet dilutif ainsi que les actions gratuites.

(en millions)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Nombre moyen d'actions en circulation	1 250,3	1 251,7	1 253,6
Ajustement pour options sur actions ayant un effet dilutif	0,3	0,4	0,4
Ajustement pour actions gratuites	5,0	6,1	6,1
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué	1 255,6	1 258,2	1 260,1

Au 30 juin 2021, 0,6 million d'options sur actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action car ces options n'ont pas d'effet dilutif, contre 0,6 million d'options sur actions au 31 décembre 2020 et 0,7 millions d'options sur actions au 30 juin 2020.

B.8.8. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres éléments du résultat global ont varié de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	Au 31 décembre 2020 (12 mois)
Gains/(pertes) actuariels :			
• Gains/(pertes) actuariels hors sociétés mises en équivalence	328	(146)	(267)
• Gains/(pertes) actuariels sur sociétés mises en équivalence nets d'impôts	—	—	(1)
• Effet d'impôts	(11)	(19)	45
Instruments de capitaux propres en actifs financiers :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence	70	365	358
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	(13)	(14)
• Instruments de couverture du risque actions qualifiés de couverture de juste valeur	(3)	(53)	(24)
• Effet d'impôts	(4)	(70)	(85)
Éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	380	64	12
Instruments de dette en actifs financiers :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence ^(a)	(17)	4	15
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
• Effet d'impôts	4	(1)	(3)
Couvertures de flux de trésorerie :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence ^(b)	(4)	29	4
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
• Effet d'impôts	—	(9)	(2)
Variation des écarts de conversion :			
• Écarts de conversion liés aux filiales étrangères hors sociétés mises en équivalence	1 171	(590)	(3 872)
• Écarts de conversion liés aux sociétés mises en équivalence ^(b)	(3)	24	32
• Écarts de conversion associés à la participation Regeneron, recyclés en résultat ^(c)	—	(318)	(318)
• Couvertures d'investissements nets à l'étranger ^(b)	(107)	(60)	180
• Effet d'impôts	30	19	(58)
Éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	1 074	(902)	(4 022)

(a) Dont recyclés par le compte de résultat: 4 millions d'euros sur le premier semestre 2021 contre 5 millions en 2020

(b) Dont recyclés par le compte de résultat: 4 millions d'euros sur le premier semestre 2021 contre 1 million d'euros en 2020 dont 1 million d'euros au premier semestre 2020.

(c) Montant lié à la réserve de conversion associée à la participation Regeneron, recyclée en résultat selon la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

B.9. EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La situation financière de Sanofi a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Emprunts à long terme	17 935	19 745
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	2 225	2 767
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	70	119
Total dette financière	20 230	22 631
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 722)	(13 915)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(41)	74
Dette financière, nette ^(a)	10 467	8 790

a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 1489 millions d'euros au 30 juin 2021, contre 1 163 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le total « Dette financière, nette » est un indicateur financier utilisé par la Direction et les investisseurs pour mesurer l'endettement net global de Sanofi.

B.9.1. VALEUR DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE FINANCIÈRE, NETTE

La réconciliation entre la valeur de la dette financière, nette au bilan et la valeur de remboursement au 30 juin 2021 est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2021	Coût amorti	Ajustement dette en juste valeur	Valeur de remboursement	
				30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Emprunts à long terme	17 935	64	(15)	17 984	19 794
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	2 225	(2)	2	2 225	2 767
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	70	—	17	87	142
Total dette financière	20 230	62	4	20 296	22 703
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 722)	—	—	(9 722)	(13 915)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(41)	—	—	(41)	74
Dette financière, nette ^(a)	10 467	62	4	10 533	8 862

(a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 1489 millions d'euros au 30 juin 2021, contre 1 163 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le détail de l'endettement financier net par nature en valeur de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021			Au 31 décembre 2020		
	non courant	courant	Total	non courant	courant	Total
Emprunts obligataires	17 897	1 938	19 835	19 698	2 280	21 978
Autres emprunts bancaires	87	133	220	96	200	296
Autres emprunts	—	2	2	—	2	2
Banques créditrices	—	152	152	—	285	285
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	—	87	87	57	85	142
Total dette financière	17 984	2 312	20 296	19 851	2 852	22 703
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(9 722)	(9 722)	—	(13 915)	(13 915)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	(41)	(41)	6	68	74
Dette financière, nette	17 984	(7 451)	10 533	19 857	(10 995)	8 862

Principales opérations de financement et de désendettement du semestre

Le groupe n'a procédé à aucune émission obligataire lors du premier semestre 2021.

Au cours du premier semestre 2021, deux emprunts ont été remboursés :

- un emprunt obligataire émis en mars 2011 d'un montant de 2 milliards de dollars à taux fixe, échu le 29 mars 2021
- un emprunt obligataire émis en septembre 2015 d'un montant de 500 millions d'euros à taux fixe, remboursé par anticipation le 22 juin 2021

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations courantes, Sanofi dispose au 30 juin 2021, afin d'assurer sa liquidité :

- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisable en euros et en dollars US, dont la maturité a été étendue au 4 décembre 2022 suite à l'exercice d'une deuxième option d'extension en juin 2021 et qui comporte encore une option d'extension d'une année
- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, ayant une maturité en décembre 2025, mobilisables en euros et en dollars US et qui comporte encore deux options d'extension d'une année chacune

Au 30 juin 2021, aucune de ces lignes n'est mobilisée.

Sanofi dispose également de deux programmes, un de 6 milliards d'euros de papier commercial négociable européen en France et un de 10 milliards de dollars US de « Commercial Paper » aux États-Unis. Au cours du premier semestre 2021, seul le programme américain a été utilisé, avec un encours moyen de 1,2 milliards de dollars US.

Les financements en place au 30 juin 2021 au niveau de la Société Holding, qui centralise l'essentiel des opérations de financement du Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

B.9.2. VALEUR DE MARCHÉ DE LA DETTE FINANCIÈRE, NETTE

La dette financière, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dérivés et hors coupon couru est valorisée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Valeur de marché	11 811	10 500
Valeur de remboursement	10 533	8 862

B.10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

B.10.1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION OPÉRATIONNELLE

Le tableau ci-dessous fournit un état des encours d'instruments de couverture de change opérationnelle en portefeuille au 30 juin 2021. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

Au 30 juin 2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Dont enregistrée en capitaux propres
Contrats forward vendeurs	3 777	(43)			
<i>dont USD</i>	1 558	(30)			
<i>dont CNY</i>	628	(8)			
<i>dont SGD</i>	210	(2)			
<i>dont JPY</i>	145	(1)			
<i>dont MXN</i>	89	(2)			
Contrats forward acheteurs	2 068	28			
<i>dont USD</i>	1 059	21			
<i>dont SGD</i>	406	6			
<i>dont GBP</i>	61	—			
<i>dont HUF</i>	53	—			
<i>dont CNY</i>	50	1			
Total	5 845	(15)			

Ces positions couvrent principalement les flux significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan, liés à des transactions effectuées pendant le premier semestre 2021 et comptabilisées au bilan de Sanofi au 30 juin 2021. Les profits et pertes sur les instruments de couverture (termes fermes) sont calculés et reconnus parallèlement à la reconnaissance des profits et pertes sur les éléments couverts. Du fait de cet adossement, l'écart de change commercial à constater sur le second semestre 2021 sur ces éléments (couvertures et éléments couverts) sera non significatif.

B.10.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE ET DE TAUX DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION FINANCIÈRE

La centralisation des excédents et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro et certaines opérations de financement de Sanofi exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de créances ou de dettes financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Ce risque de change est couvert par Sanofi au moyen d'instruments dérivés (swaps de change ou contrats à terme) qui modifient la répartition par devise de sa dette financière nette après prise en compte des instruments dérivés.

Le tableau ci-dessous fournit un état des instruments de couverture de change financière en portefeuille au 30 juin 2021. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2021		
	Au Montant notionnel	Au Juste valeur	Au Échéances maximales
Contrats forward vendeurs	5 525	(78)	
<i>dont USD</i>	4 203 ^(a)	(66)	2022
<i>dont MXN</i>	266	(7)	2021
<i>dont BRL</i>	102 ^(b)	(5)	2022
Contrats forward acheteurs	7 984	30	
<i>dont USD</i>	4 347 ^(c) _(d)	14	2022
<i>dont SGD</i>	3 018 ^(e)	12	2022
<i>dont JPY</i>	295	1	2021
Total	13 509	(48)	

- (a) Dont contrats forward vendeurs d'un montant notionnel de 3 615 millions de dollars US et de maturité sur 2021, qualifiés de couvertures de l'investissement net dans Bioverativ. Au 30 juin 2021, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 57 millions d'euros comptabilisé en contrepartie des **Autres éléments du résultat global**, l'impact en résultat financier étant non significatif.
- (b) Dont contrats forward vendeurs d'un montant notionnel de 600 millions de réal brésilien et de maturité sur 2022, qualifiés de couvertures de l'investissement net dans Medley Farmaceutica. Au 30 juin 2021, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 7 millions d'euros comptabilisé en contrepartie des **Autres éléments du résultat global**, l'impact en résultat financier étant non significatif.
- (c) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 1 000 millions de dollars US et de maturité sur 2021 et 2022, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur des emprunts obligataires en USD lié à la variation du cours spot EUR/USD. Au 30 juin 2021, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 5 millions d'euros dont 0.3 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au crédit des **Autres éléments du résultat global** au titre du traitement du coût de couverture.
- (d) Dont swaps de devises receveurs d'un montant notionnel de 1 000 millions de dollars US à 0,22%, payeurs EUR à -0,63% et de maturité sur 2022, qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs de 1 000 millions de dollars US d'emprunts obligataires. Au 30 juin 2021 la juste valeur de ces contrats représente un passif de 13 millions d'euros.
- (e) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 1 870 millions de dollars de Singapour, de maturité sur 2021, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur d'une portion équivalente d'un prêt intragroupe, risque lié à la variation du cours spot EUR/SGD. Au 30 juin 2021, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 2 millions d'euros dont 0.5 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au crédit des **Autres éléments du résultat global** au titre du traitement du coût de couverture.

Afin d'optimiser le coût de son endettement ou d'en réduire la volatilité, Sanofi utilise des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt, swaps de taux d'intérêt multidevises) qui modifient la répartition taux fixe/taux variable de sa dette financière nette.

Ces instruments s'établissent ainsi au 30 juin 2021 :

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025 et au-delà	Total	Juste valeur	Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur		Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie		Dont enregistrés en capitaux propres
								Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur	
Swaps de taux												
payeur Eonia capitalisé / receveur 0,06%	—	2 000	—	—	—	2 000	16	2 000	16	—	—	—
payeur -0,57% / receveur Eonia capitalisé	—	600	—	—	—	600	3	—	—	600	3	1
payeur SOFR USD capitalisé / receveur 1,03 %	—	—	—	—	422	422	1	422	1	—	—	—
receveur EONIA capitalisé / payeur 1,48% ^(a)	—	42	57	—	—	99	(3)	99	(3)	—	—	—
Total	—	2 642	57	—	422	3 121	17	2 521	14	600	3	1

- (a) Ces swaps de taux d'intérêt couvrent des obligations à taux fixe d'un nominal de 99 millions d'euros contenues dans un Fonds Professionnel Spécialisé dédié à Sanofi et comptabilisées en Prêts, avances et autres créances à long terme.

B.10.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR ACTIONS

Au cours de l'exercice 2019, Sanofi a eu recours à des instruments dérivés ("tunnels") sur 593 712 actions de la société Dexcom Inc. qualifiés de couverture de juste valeur de ces actions et dont la juste valeur au 30 juin 2021 s'élève à 29 millions d'euros, intégralement comptabilisée en **Autres éléments du résultat global**.

B.11. PASSIFS LIÉS À DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET À DES INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La nature des passifs comptabilisés sur les lignes **Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants** est décrite dans la note B.8.4. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

Les passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants dans le tableau ci-dessous sont des instruments de niveau 3 selon la classification IFRS 7 (voir note A.5.).

Les variations des passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants sur le premier semestre 2021 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Complément de prix Bayer résultant de l'acquisition Genzyme	Complément de prix MSD (activité vaccins en Europe)	Autres ^(b)	Total ^(a)
Soldes au 1^{er} janvier 2021	104	312	189	605
Nouvelles transactions	—	—	17	17
Paiements	(7)	—	(147)	(154)
Ajustements de juste valeur comptabilisés en résultat – (gain) / perte (y compris désactualisation) ^(c)	(20)	20	(29)	(29)
Autres variations	—	—	—	—
Différences de conversion	2	4	2	8
Soldes au 30 juin 2021	79	336	32	447
Dont				
• Part courante				200
• Part non courante				247

(a) Dont au 1^{er} janvier 2021, partie à plus d'un an de 387 millions d'euros et partie à moins d'un an de 218 millions d'euros.

(b) Le complément de prix envers True North Therapeutics provenant de l'acquisition de Bioverativ a été soldé au cours du premier semestre 2021.

(c) Montants principalement présentés dans la ligne du compte de résultat **Ajustement de la juste valeur des compléments de prix**.

Au 30 juin 2021 les **passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants** comprennent principalement :

- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de Bayer résultant de l'acquisition Genzyme en 2011. Au 30 juin 2021, les paiements potentiels que Bayer est encore en droit de recevoir sont les suivants :
 - un pourcentage des ventes d'alemtuzumab pour un montant total maximum de 1 250 millions de dollars US ou pendant une période limitée à dix ans, selon la première condition atteinte ;
 - des paiements d'étapes basés sur les ventes mondiales d'alemtuzumab, à compter de 2021, si certains niveaux de chiffre d'affaires sont atteints.

La juste valeur de cette dette est évaluée à 79 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2020. La juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles appliquées à des prévisions de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer augmenterait de 1 % environ.

- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD résulte de l'acquisition en 2016 des activités Sanofi Pasteur logées dans l'ancienne coentreprise Sanofi Pasteur MSD et s'élève à 336 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 312 millions d'euros au 31 décembre 2020. La juste valeur du complément de prix est déterminée sur la base du pourcentage de redevances prévu au contrat appliqué à des prévisions de ventes, et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD augmenterait de 2 % environ.

B.12. PROVISIONS NON-COURANTES

Le tableau ci-dessous présente les mouvements intervenus sur les provisions :

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites & autres avantages	Provisions pour autres avantages long terme	Provisions pour restructuration	Autres provisions	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2021	3 497	879	868	1 975	7 219
Augmentations de provisions et autres passifs	107	87	4	90	288
Reprises de provisions utilisées	(63)	(74)	(4)	(58)	(199)
Reprises de provisions non utilisées	(4)	(1)	(1)	(83) ^(a)	(89)
Transferts	(3)	(2)	(159) ^(b)	(28)	(192)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	22	1	—	4	27
Différences de conversion	37	13	1	16	67
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	(328)	—	—	—	(328)
Soldes au 30 juin 2021	3 265	903	709	1 916	6 793

(a) Les reprises du premier semestre 2021 concernent principalement des provisions produits, litiges et autres.

(b) Ce flux comprend notamment les transferts courants / non courants.

Provisions pour retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La sensibilité des engagements de retraites et autres avantages et les hypothèses utilisées au 31 décembre 2020 sont données dans la note D.19.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, les principales hypothèses utilisées, notamment l'évolution des taux d'actualisation, d'inflation et de la valeur de marché des actifs de couverture, pour la zone Euro, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont été revues pour tenir compte de leur évolution sur le semestre.

Les écarts actuariels relatifs aux retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi comptabilisés en contrepartie des capitaux propres (montants avant impôts) s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Gains/(pertes) actuariels sur actifs de couverture	(24)	308	696
Gains/(pertes) actuariels sur engagements	352 ^(a)	(454) ^(b)	(963)

(a) Inclut notamment la variation des taux d'actualisation (entre +0,50 % et +0,30 %), et du taux d'inflation de +0,20 % pour le Royaume-Uni, et de +0,25 % pour la Zone Euro au premier semestre 2021.

(b) Inclut notamment la variation des taux d'actualisation de -0,50 % aux États Unis et Royaume-Uni et du taux d'inflation pour le Royaume-Uni -0,05 % au premier semestre 2020.

B.13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2020, les engagements hors bilan vis-à-vis de sociétés tierces sont présentés dans la note D.21.1. aux états financiers consolidés.

Les principaux engagements pris, amendés ou arrêtés au cours de la période sont les suivants :

- En janvier 2021, Sanofi a conclu un accord de licence avec Biond Biologics, une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement d'immunothérapies innovantes pour le cancer et d'une plateforme permettant l'administration intracellulaire de produits biologiques, pour le développement et la commercialisation de BND-22. BND-22 est un IgG4 humanisé, un anticorps antagoniste ciblant le transcrite de type Ig 2 (ILT2), récepteur en développement pour le traitement des tumeurs solides. En vertu de cet accord, Sanofi a effectué un paiement initial de 125 millions de dollars et pourra verser jusqu'à 1 milliard de dollars en fonction de l'atteinte de certains objectifs.
- Le 8 avril 2021, Sanofi a acquis l'intégralité des titres Kymab (voir note B.1). Le prix d'acquisition inclut des paiements d'étape pouvant atteindre 350 millions de dollars, en fonction de la réalisation de différentes phases de développement.
- Le 9 avril 2021, Sanofi a acquis Tidal Therapeutics (voir note B.1). Le prix d'acquisition inclut des paiements d'étape pouvant atteindre 310 millions de dollars en fonction de la réalisation de différentes phases de développement.
- Enfin, le 16 avril 2021, Sanofi a acquis la société Kiadis mettant fin à l'accord de licence signé en 2020.

B.14. LITIGES ET ARBITRAGES

Sanofi, ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont impliquées dans des contentieux, des arbitrages ou d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (notamment les actions intentées contre des fabricants de produits génériques cherchant à limiter la protection conférée par les brevets de Sanofi sur ses produits), des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, en matière commerciale, en matière de droit social, en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessions d'activités.

Les contentieux listés ci-dessous sont ceux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

B.14.1. PRODUITS

LITIGE ZANTAC® AUX ETATS-UNIS

Le 30 juin et le 8 juillet 2021, le tribunal fédéral multi-districts (*Federal MDL Court*) a émis des avis confirmant partiellement et infirmant partiellement les requêtes des défendeurs visant au rejet de certains aspects des demandes modifiées des demandeurs. Les jugements rendus ont significativement réduit le champ des demandes et celles à l'encontre de tous les fabricants de génériques et détaillants ont été rejetées, laissant actives celles à l'encontre des fabricants de médicaments GSK, Pfizer, Boehringer Ingelheim et Sanofi. A fin juin 2021, 1 321 cas de dommages corporels étaient en instance devant le tribunal multi-districts, comprenant 1 753 plaignants alléguant des dommages corporels à l'encontre de Sanofi. Séparément, et à fin juin 2021, 54 cas étaient en instance devant le tribunal d'Etat de Californie incluant 1 063 plaignants. D'autres cas sont en instance dans plusieurs tribunaux d'Etat. Ces cas devant des tribunaux d'Etat visent encore de nombreux détaillants et fabricants de génériques, en plus des fabricants de médicaments.

Globalement, 1 501 demandes liées au produit ont actuellement été initiées devant les tribunaux d'Etat ou le tribunal fédéral. Ces demandes comprennent 2 878 plaignants individuels qui ont tous intenté une action à l'encontre de Sanofi. Il est probable que d'autres actions soient intentées. Sanofi ne peut pas, à ce stade, faire d'évaluation fiable de l'issue de ces actions ou de leur impact financier potentiel sur Sanofi.

DEPAKINE® - LITIGE PRODUIT EN FRANCE

Actions administratives

En juillet 2020, une juridiction administrative avait reconnu la responsabilité de l'Etat français dans trois procédures initiées par des familles. En mars 2021, le Tribunal administratif n'a retenu aucun manque d'information de la mère relatif aux troubles neuro-développementaux au moment des grossesses survenues en 1998 et en 2001, sur la base du niveau de connaissances scientifiques à cette époque. Cependant, la responsabilité de l'Etat, celle des professionnels de santé et celle de Sanofi a été retenue, notamment concernant le décalage entre le Résumé des Caractéristiques du Produit (*Summary of the Product Characteristics "SmPC"*) et la notice d'information patients concernant le risque de malformation. Etant donné que Sanofi-Aventis France (SAF) n'était pas partie prenante à ces procédures administratives, les arguments de SAF (notamment plusieurs demandes émises par SAF à l'attention des autorités de santé visant à renforcer les alertes aux professionnels de santé et aux patients concernant Depakine®) n'ont pas été pris en compte. SAF a déposé des demandes d'intervention volontaire dans ces procédures afin de présenter ses arguments devant la Cour d'appel administrative.

Actions civiles

Le 21 juillet 2021, un tribunal judiciaire en France a rejeté une demande de dommages-intérêts à l'encontre de SAF relative à un enfant né en 1995. Le tribunal a considéré que le risque d'apparition de troubles neuro-développementaux chez les enfants dont la mère a été exposée au valproate de sodium pendant la grossesse n'était pas démontré en l'état des connaissances scientifiques au moment de sa grossesse. Cette décision pourrait faire l'objet d'un recours en appel.

B.14.2. BREVETS

LITIGE BREVET RAMIPRIL® AU CANADA

A la demande des parties, en juin 2021, le tribunal a ordonné que la procédure soit suspendue compte tenu de la décision du tribunal de niveau inférieur rendue en mars dans l'affaire Apotex contre Lilly. Dans l'affaire Lilly, le tribunal a rejeté la demande de Statut de Monopole (*Statute of Monopolies*) d'Apotex (*Summary Judgment*). Si cette décision est confirmée en appel, celle-ci pourrait mettre fin à l'action d'Apotex à l'encontre de Sanofi, également fondée sur le Statut de Monopole. La procédure d'appel jusqu'au jugement final devrait durer environ 24 mois.

LITIGE BREVET AMGEN EN LIEN AVEC PRALUENT® (ALIROCUMAB) AUX ETATS UNIS

En avril 2021, Amgen a déposé une demande devant la Cour d'appel pour le Circuit Fédéral (*Court of Appeals for the Federal Circuit* ("CAFC")) visant le réexamen de la décision de février 2021. En juin 2021, la CAFC a rejeté la demande de réexamen d'Amgen.

CONTESTATION DU BREVET ET LITIGE AMGEN EN LIEN AVEC DUPIXENT® (DUPILUMAB) AUX ETATS UNIS

Amgen a déposé un recours (*Writ of Certiorari*) devant la Cour suprême américaine (*Supreme Court*) visant à contester la décision du tribunal fédéral (*Federal Circuit*) selon laquelle toutes les revendications du brevet américain n° 8 679 487 étaient invalides. Cette requête a été rejetée par la Cour en juin 2021. Le brevet '487 d'Amgen est invalide sans aucune possibilité d'appel. L'affaire associée au tribunal de district devrait être rejetée prochainement, mettant fin à tous les litiges relatifs aux brevets américains liés à Dupixent®.

B.14.3. AUTRES LITIGES

LITIGE LIE A PLAVIX® (clopidogrel) - PROCUREUR GENERAL DE HAWAÏ

En février 2021, le tribunal a rendu sa décision, imposant des sanctions financières d'un montant de 834 012 000 dollars à l'encontre des deux sociétés Sanofi et Bristol Myers Squibb (BMS), (soit 417 006 000 dollars à chacune). En juin 2021, Sanofi et BMS ont interjeté appel. Si ce jugement était confirmé en tout ou partie en appel, les sommes dues seraient partagées équitablement avec BMS.

LITIGE LIE A PLAVIX® (clopidogrel) - PROCUREUR GENERAL DU NOUVEAU MEXIQUE

En septembre 2016, le Procureur Général de l'Etat du Nouveau Mexique (*New Mexico Attorney General*) a intenté une action, alléguant que Sanofi et Bristol Myers Squibb (BMS) se sont livrés à des pratiques déloyales et trompeuses relatives à la commercialisation et l'étiquetage de Plavix®. Le Procureur Général de l'Etat du Nouveau Mexique a allégué que l'efficacité de Plavix® était moindre chez les patients ayant certaines caractéristiques génétiques et que Sanofi et BMS n'avaient pas divulgué cette information suffisamment tôt. La phase de « *discovery* » est en cours et un procès devant un jury a été fixé à avril 2022.

340-B DRUG PRICING PROGRAM AUX ETATS-UNIS

Sanofi est actuellement impliqué dans un certain nombre de contentieux relatifs au *340B Drug Pricing Program* (un programme du gouvernement fédéral américain destiné à contraindre les producteurs de médicaments à fournir certains médicaments à prix réduit à des organismes de santé) aux États-Unis.

Dans deux de ces actions, l'une débutée en octobre 2020 devant le Tribunal du District de Columbia (*US District Court for the District of Columbia*), et l'autre en décembre 2020 devant le Tribunal du District Nord de Californie (*US District Court for the Northern District of California*), certains organismes de santé entrant dans le champ du *340B Drug Pricing Program* et des groupes de défense ont assigné le Ministère américain de la Santé et des Services Sociaux (*Department of Health and Human Services "HHS"*), le Secrétaire à la Santé et aux Services sociaux des États-Unis, son cabinet, l'Administration des ressources médicales et des services médicaux (*Health Resources and Services Administration "HRSA"*), et le directeur de la HRSA, alléguant que la loi *340B* exige des fabricants de médicaments comme Sanofi, qu'ils fournissent aux pharmacies entrant dans le champ du *340B (Contract Pharmacies)* des médicaments à prix réduit prévus par le programme et qu'il leur soit interdit d'imposer des conditions à la fourniture de ces médicaments aux *Contract Pharmacies*. Par ces actions en justice, les demandeurs visent à obtenir le respect de leur interprétation de la loi *340B* par les entités défenderesses et leurs représentants. Sanofi, ainsi que certains autres fabricants de médicaments, ont déposé une requête en vue d'intervenir dans ces procédures. L'action devant le Tribunal du District de Columbia est actuellement suspendue et celle devant le Tribunal du District Nord de Californie a été rejetée.

En janvier 2021, un groupe de défense, au nom d'un certain nombre d'entités couvertes par la loi *340B*, a déposé une procédure de règlement administratif des litiges (*Administrative Dispute Resolution "ADR"*) devant la HRSA à l'encontre de Sanofi et deux autres fabricants de médicaments, visant à les obliger à fournir aux *Contract Pharmacies* des médicaments à prix réduit dans le cadre du programme *340B*, sans imposer de conditions.

En février 2021, le Procureur général du Vermont (*Vermont Attorney General*) a déposé une demande d'enquête civile (*Civil Investigative Subpoena*) visant certaines informations liées à la participation de Sanofi au programme *340B*.

En plus de ces contentieux, en janvier 2021, Sanofi a intenté une action en justice à l'encontre du HHS, de son Secrétaire Général (*Secretary*), de son Directeur Juridique (*General Counsel*), de la HRSA et du directeur (*Administrator*) de la HRSA devant le Tribunal du District de New Jersey (*US District Court for the District of New Jersey*). Sanofi conteste : (i) en vertu de l'*Administrative Procedure Act*, un avis consultatif (*Advisory Opinion*) émis par le bureau du Directeur Juridique (*General Counsel*) du HHS le 30 décembre 2020 selon lequel les fabricants de médicaments sont légalement tenus de fournir des médicaments à prix réduit dans le cadre du programme *340B* aux *Contract Pharmacies* et ne peuvent pas imposer de conditions à la fourniture de ces médicaments aux *Contract Pharmacies* ; et (ii) en vertu de la Constitution des États-Unis et de l'*Administrative Procedure Act ("APA")*, une règle ADR émise par le HHS le 10 décembre 2020 fixant certaines procédures en cas de contentieux entre les entités couvertes et les fabricants de médicaments participant au programme *340B*.

Le 2 février 2021, Sanofi a déposé une demande d'injonction préliminaire visant à interdire la procédure de règlement administratif des litiges ADR sur la base de préjudices constitutionnels de Sanofi. Le 16 mars 2021, tandis que la demande de Sanofi était toujours en cours, un tribunal du District Sud de l'Indiana (*Southern District of Indiana*) a accordé au laboratoire pharmaceutique Eli Lilly une demande d'injonction préliminaire contre la procédure ADR. Le 19 avril 2021, le gouvernement a déposé une demande de rejet de la plainte modifiée et d'obtention d'un jugement sommaire (*summary judgment*).

Le 17 mai 2021, la HSRA a envoyé un courrier à Sanofi indiquant que l'initiative de Sanofi enfreignait le programme 340B et que Sanofi avait surfacturé certaines entités couvertes par ce programme. La lettre de la HSRA a menacé Sanofi en invoquant des mesures coercitives, y compris des sanctions civiles pécuniaires (*Civil Monetary Penalties "CMPs"*) si Sanofi continuait à conduire son initiative. Cinq autres fabricants ont reçu une lettre similaire. Le 1er juin 2021, Sanofi a répondu à la HSRA, indiquant que la légalité de l'initiative de Sanofi était portée devant la justice et expliquant pourquoi cette dernière était conforme au programme 340B, pourquoi la lettre de la HSRA enfreignait la loi APA et pourquoi des sanctions civiles pécuniaires étaient inappropriées.

En juin 2021, le District du Delaware (*District of Delaware*) a rendu un jugement sommaire (*summary judgment*) en faveur d'Astra Zeneca sur sa réclamation relative à l'APA selon lequel l'avis consultatif (*Advisory Opinion*) était arbitraire et fantaisiste et annulait la décision de l'*Advisory Opinion*.

B.15. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2021, les **Autres produits d'exploitation** s'élèvent à 409 millions d'euros (contre 281 millions d'euros au premier semestre 2020) et les **Autres charges d'exploitation** sont de 709 millions d'euros (contre 693 millions d'euros au premier semestre 2020).

Les autres produits d'exploitation incluent, au premier semestre 2021, des produits relatifs aux partenaires pharmaceutiques pour 100 millions d'euros (contre 92 millions d'euros au premier semestre 2020) dont 88 millions d'euros relatifs à Regeneron (contre 79 millions d'euros au 30 juin 2020, voir tableau ci-dessous), des gains de cessions d'actifs et d'activités pour 156 millions d'euros liés principalement à la cession de produits matures (contre 147 millions d'euros au premier semestre 2020) et le paiement de 119 millions d'euros de Daiichi Sankyo relatif à la fin d'une collaboration concernant des vaccins au Japon.

Les autres charges d'exploitation incluent au premier semestre 2021, 643 millions d'euros de charges relatives à l'alliance avec Regeneron (contre 525 millions d'euros au premier semestre 2020) comme détaillé dans le tableau ci-dessous:

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Partage des (profits)/pertes de l'Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(521)	(341)	(727)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	51	35	75
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(116)	(176)	(349)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(586)	(482)	(1 001)
Alliance en Immuno-oncologie	37	44	89
Autres (principalement Zaltrap®)	(6)	(8)	(14)
Solde des autres produits et charges d'exploitation relatifs à l'alliance Regeneron	(555)	(446)	(926)
<i>Dont montant présenté en autres produits d'exploitation</i>	88	79	164

B.16. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les **Coûts de restructuration et assimilés** s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Charges liées au personnel	72	642	690
Charges, gains ou pertes sur actifs ^(a)	65	62	149
Indemnités de rupture anticipée de contrat (autres que contrats de travail)	10	11	40
Charges de dépollution	—	—	(2)
Autres	180	43	187
Total	327	758	1 064

^(a) Cette ligne comprend des dépréciations et des dotations aux amortissements accélérés liés aux projets de fermetures de sites (y compris ceux en location) ainsi que les gains ou pertes sur cession d'actifs, résultant des décisions de réorganisation des activités du groupe.

Les coûts de restructuration et assimilés baissent de 431 millions d'euros entre les coûts enregistrés au 30 juin 2020 et ceux au 30 juin 2021. La principale raison de cette variation est une baisse des charges liées au personnel concernant des indemnités de départ à la suite de l'annonce en juin 2020 de plans principalement en Europe pour l'adaptation de l'organisation dans le cadre des évolutions stratégiques (« Play-to-Win »). Cette baisse a été partiellement compensée par l'augmentation des coûts liés aux projets de transformation du Groupe, principalement ceux relatifs à la création de l'entité autonome Santé Grand Public, à celle de la nouvelle entreprise EUROAPI (nouveau leader européen des principes actifs pharmaceutiques) et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie digitale du Groupe.

B.17. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au premier semestre 2021, les **Autres gains et pertes, litiges** sont nuls (contre un produit net de 136 millions au 30 juin 2020 principalement lié au gain réalisé sur la cession de l'activité relative au produit Sefrafilm).

B.18. RÉSULTAT FINANCIER

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Coût de la dette financière ^(a)	(168)	(166)	(328)
Intérêts reçus ^(b)	30	66	103
Coût de la dette financière nette de la trésorerie et des équivalents	(138)	(100)	(225)
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	4	2	(6)
Effet de désactualisation des provisions ^(c)	(5)	(6)	(11)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	(23)	(32)	(59)
Plus et moins-values sur cessions d'actifs financiers	3	—	6
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location	(15)	(19)	(38)
Autres	13	(12)	(4)
Résultat financier	(161)	(167)	(337)
dont Charges financières	(189)	(198)	(390)
Produits financiers	28	31	53

(a) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière : 5 millions d'euros au 30 juin 2021, contre 58 millions d'euros au 30 juin 2020 et 93 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(b) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie : 28 millions d'euros au 30 juin 2021, 37 millions d'euros au 30 juin 2020 et 66 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(c) Essentiellement sur provisions pour risques environnementaux, provisions pour restructuration et provisions pour risques produits (voir note B.12.).

En 2021 et 2020, l'impact de l'inefficacité des opérations de couverture est non significatif.

B.19. CHARGES D'IMPÔTS

Sanofi a opté pour des régimes d'intégration fiscale dans un certain nombre de pays dont principalement la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Impôt courant	(806)	(1 127)	(1 912)
Impôt différé	124	133	99
Total	(682)	(994)	(1 813)
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	3 452	9 941	13 804

L'écart entre le taux effectif d'imposition sur le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	30 juin 2021 (6 mois) ^(a)	30 juin 2020 (6 mois) ^(a)	31 décembre 2020 (12 mois)
Taux de l'impôt en vigueur en France	28,4	32,0	32,0
Différence entre le taux normal d'imposition français et les taux applicables à Sanofi ^(b)	(10,1)	(20,2)	(18,2)
Réestimation des risques fiscaux et résolutions de contentieux	1,0	0,2	0,5
Ajustement à la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	0,2	(0,1)	—
Autres ^(c)	0,3	(1,9)	(1,2)
Taux effectif d'imposition sur le résultat	19,8	10,0	13,1

(a) Taux calculé sur la base de l'estimation du taux effectif d'impôt annuel (voir note A.2.).

(b) La différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères s'explique par la présence de Sanofi dans de nombreux pays dont la plupart ont des taux d'impôts inférieurs au taux français. En 2020, cette ligne comprend la différence entre le taux normal d'imposition français et le taux d'imposition de la cession des titres Regeneron.

(c) Le montant de l'impôt différé passif en 2020 est déterminé en prenant en compte l'évolution de certaines chaînes de détention de participations dans les filiales de Sanofi.

B.20. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué dans la note B.26. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020, les secteurs opérationnels de Sanofi se décomposent en une activité Pharmaceutique (Pharmacie), une activité Vaccins et une activité Santé Grand Public.

Le secteur Pharmacie regroupe, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des franchises mondiales Médecine de spécialités (Dupixent®, Neurologie et Immunologie, Maladies rares, Oncologie et Maladies hématologiques rares), et Médecine générale (Diabète, Cardiovasculaire et Produits de prescription établis), ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées au secteur Pharmacie. Ce secteur intègre également les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie. Depuis la transaction du 29 mai 2020, Regeneron n'est plus une entreprise associée (voir note D.1. aux états financiers au 31 décembre 2020). En conséquence, le secteur Pharmacie n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron sur toutes les périodes présentées dans cette note.

Le secteur Vaccins intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales de Sanofi Pasteur, ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées aux vaccins.

Le secteur Santé Grand Public intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, ainsi que les activités de recherche, développement et production dédiées à ces produits.

Les transactions entre ces secteurs ne sont pas significatives.

Les coûts des fonctions globales (Affaires Externes, Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, ...) sont gérés essentiellement de manière centralisée au niveau du Groupe. Les frais relatifs à ces fonctions sont présentés dans la rubrique "Autres". Cette dernière inclut également d'autres éléments de réconciliation tels que les engagements conservés relatifs à des activités cédées.

À la suite du *Capital Market Day* de février 2021, Sanofi a modifié la présentation des ventes au sein des GBU Médecine Générale et Santé Grand Public. Sanofi a procédé à la réaffectation de certaines dépenses. Il s'agit notamment des coûts informatiques liés à la nouvelle organisation digitale, préalablement alloués aux secteurs Pharmacie, Vaccins et Santé Grand Public, et désormais comptabilisés dans la rubrique "Autres". À des fins comparatives, les éléments sectoriels 2020 ci-après ont été représentés pour refléter ces ajustements.

B.20.1. RÉSULTATS SECTORIELS

B.20.1.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, pour le 1^{er} semestre 2021 et 1^{er} semestre 2020 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)		Europe	États-Unis	Autres pays	30 juin 2021	Europe	États-Unis	Autres pays	30 juin 2020
Pharmacie		3 575	4 892	4 729	13 196	3 347	4 806	4 867	13 020
Médecine Générale		2 228	1 262	3 728	7 218	2 232	1 458	3 928	7 618
dont	Lantus®	246	429	614	1 289	281	474	662	1 417
	Toujeo®	195	120	185	500	188	143	165	496
	Praluent®	75	5	24	104	56	68	22	146
	Multaq®	12	132	7	151	12	135	7	154
	Lovenox®	368	15	385	768	298	15	317	630
	Plavix® ⁽¹⁾	60	5	420	485	66	4	438	508
	Génériques ⁽¹⁾	4	70	320	394	5	75	341	421
Médecine de spécialités		1 347	3 630	1 001	5 978	1 115	3 348	939	5 402
dont	Aubagio®	264	666	64	994	231	775	62	1 068
	Cerezyme®	124	83	136	343	125	90	153	368
	Myozyme/Lumizyme®	200	180	103	483	193	178	101	472
	Fabrazyme®	111	190	111	412	98	206	109	413
	Eloctate®	—	216	62	278	—	234	96	330
	Jevtana®	75	119	46	240	92	123	56	271
	Dupixent®	289	1 740	261	2 290	174	1 310	150	1 634
Vaccins		244	626	1 067	1 937	281	491	1 064	1 836
dont	Vaccins Polio/Coqueluche/Hib	145	241	667	1 053	162	183	714	1 059
	Vaccins contre la grippe	18	—	178	196	5	13	161	179
Santé Grand Public ⁽²⁾		653	570	979	2 202	717	583	1 024	2 324
dont	Allergie	34	200	109	343	36	214	131	381
	Douleur	250	91	187	528	244	98	207	549
	Santé digestive	200	61	312	573	192	36	263	491
Total chiffre d'affaires		4 472	6 088	6 775	17 335	4 345	5 880	6 955	17 180

(1) Sanofi a modifié la présentation des ventes tiers nettes par franchise au niveau de l'entité commerciale globale (GBU/Global Business Unit) Médecine Générale pour regrouper désormais les ventes industrielles principalement de principes actifs et de produits semi finis réalisées auprès de tiers (CMOs ...). Ces ventes étaient préalablement comptabilisées au niveau de la franchise Diabète et la franchise Cardiovasculaire & Produits de prescription établis sur les lignes de produits concernés.

(2) Les ventes de la GBU Santé Grand Public sont désormais présentées de manière plus granulaire avec la création de nouvelles sous-catégories, en fonction des tendances de consommation, ainsi que des forces et opportunités du portefeuille.

B.20.1.2. Résultat opérationnel des activités

Le résultat sectoriel de Sanofi est le "Résultat opérationnel des activités". Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources.

Un reclassement de certains coûts des segments des activités vers le segment "Autres" a été effectué sur 2020.

Le "Résultat opérationnel des activités" correspond au **Résultat opérationnel** après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes **Coûts de restructuration et assimilés, Ajustement de la juste valeur des compléments de prix** relatifs à des regroupements d'entreprises ou à des cessions d'activité et **Autres gains et pertes, litiges** ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels et d'autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) ;
- ajout de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (en 2020 hors Regeneron jusqu'au 29 mai 2020, voir note D.1. aux états financiers au 31 décembre 2020) ;

- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ;
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (principalement impact de l'écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence) ;
- extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence ;
- En 2020, extourne du gain de cession des actions Regeneron en date du 29 mai 2020. Cette extourne ne comprend pas le gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché à cette date.

Les résultats sectoriels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)				Total
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Autres	
Chiffres d'affaires	13 196	1 937	2 202	—	17 335
Autres revenus	108	461	27	—	596
Coût des ventes	(3 403)	(1 254)	(753)	(131)	(5 541)
Frais de recherche et développement	(2 041)	(316)	(69)	(237)	(2 663)
Frais commerciaux et généraux	(2 480)	(359)	(700)	(991)	(4 530)
Autres produits et charges d'exploitation	(466)	121	23	22	(300)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	8	5	—	26
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(16)	—	(4)	—	(20)
Résultat opérationnel des activités	4 911	598	731	(1 337)	4 903

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)				Total
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Autres	
Chiffres d'affaires	13 020	1 836	2 324	—	17 180
Autres revenus	70	474	30	—	574
Coût des ventes	(3 406)	(1 176)	(781)	(144)	(5 507)
Frais de recherche et développement	(2 065)	(319)	(69)	(239)	(2 692)
Frais commerciaux et généraux	(2 388)	(369)	(744)	(1 106)	(4 607)
Autres produits et charges d'exploitation	(150)	4	21	(130)	(255)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	—	7	—	11
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(17)	—	(4)	—	(21)
Résultat opérationnel des activités ^(a)	5 068	450	784	(1 619)	4 683

(a) Les éléments 2020 ont été représentés afin de prendre en compte la réaffectation de certaines dépenses, et notamment les coûts informatiques liés à la nouvelle organisation Digital, préalablement alloués aux secteurs Pharmacie, Vaccins et Santé Grand Public, et désormais comptabilisés dans la rubrique "Autres"

(en millions d'euros)	31 décembre 2020 (12 mois)				
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Autres	Total
Chiffres d'affaires	25 674	5 973	4 394	—	36 041
Autres revenus	128	1 141	59	—	1 328
Coût des ventes	(6 980)	(3 312)	(1 528)	(284)	(12 104)
Frais de recherche et développement	(4 170)	(682)	(153)	(524)	(5 529)
Frais commerciaux et généraux	(4 926)	(789)	(1 419)	(2 256)	(9 390)
Autres produits et charges d'exploitation	(490)	4	53	(129)	(562)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	2	9	—	16
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(33)	—	(5)	—	(38)
Résultat opérationnel des activités ^(a)	9 208	2 337	1 410	(3 193)	9 762

(a) Les éléments 2020 ont été représentés afin de prendre en compte la réaffectation de certaines dépenses, et notamment les coûts informatiques liés à la nouvelle organisation Digital, préalablement alloués aux secteurs Pharmacie, Vaccins et Santé Grand Public, et désormais comptabilisés dans la rubrique "Autres"

Le tableau ci-dessous présente, conformément à IFRS 8, la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence** :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	4 903	4 683	9 762
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ^(a)	(26)	(11)	(16)
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ^(b)	20	21	38
Amortissement et dépréciations des incorporels	(953)	(1 206)	(2 011)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(4)	54	124
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	—	(36)	(53)
Coûts de restructuration et assimilés	(327)	(758)	(1 064)
Autres gains et pertes, litiges ^(c)	—	136	136
Gain de cession des actions Regeneron à la date du 29 mai 2020 ^(d)	—	7 225	7 225
Résultat opérationnel	3 613	10 108	14 141
Charges financières	(189)	(198)	(390)
Produits financiers	28	31	53
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	3 452	9 941	13 804

(a) À l'exclusion des coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence.

(b) À l'exclusion des coûts de restructuration et autres éléments ajustés attribuables aux Intérêts Non Contrôlants.

(c) En 2020, cette ligne inclut principalement le gain réalisé sur la cession de l'activité relative au produit Seprafilm à la société Baxter.

(d) En 2020, cette ligne inclut le résultat de cession des 13 millions d'actions ordinaires de Regeneron dans le cadre de l'offre publique et des 9,8 millions de ses actions rachetées par Regeneron. Cette extourne ne comprend pas le gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché en date du 29 mai 2020.

B.20.2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

La valeur comptable de la participation dans les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les montants des acquisitions des actifs corporels et incorporels sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Les sociétés mises en équivalence affectées au secteur Pharmacie sont essentiellement des entités détenues majoritairement par MSP Vaccine Company et Infracerv GmbH & Co. Höchst KG.(voir note B.5.)

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations réglées au cours de la période.

(en millions d'euros)	30 juin 2021			Total
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	
Participations dans des sociétés mises en équivalence	144	70	—	214
Acquisition d'immobilisations corporelles	445	196	27	668
Acquisition d'autres actifs incorporels	263	81	6	350

(en millions d'euros)	30 juin 2020			Total
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	
Participations dans des sociétés mises en équivalence	149	44	3	196
Acquisition d'immobilisations corporelles	294	181	27	502
Acquisition d'autres actifs incorporels	153	21	6	180

(en millions d'euros)	31 décembre 2020			Total
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	
Participations dans des sociétés mises en équivalence	154	47	—	201
Acquisition d'immobilisations corporelles	755	404	95	1 254
Acquisition d'autres actifs incorporels	532	322	6	860

B.20.3. INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie sur la base de l'implantation géographique des clients pour le chiffre d'affaires.

Les actifs non courants présentés sont, conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite et excluant les droits d'utilisation reconnus suite à l'application d' IFRS16.

(en millions d'euros)	30 juin 2021					
	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres pays
Chiffre d'affaires	17 335	4 472	1 087	6 388	6 088	6 475
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	9 503	5 874	3 162	2 699	1 996	930
• écarts d'acquisition	44 979	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels	19 466	7 272	—	10 895	—	1 299

30 juin 2020						
(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres pays
Chiffre d'affaires	17 180	4 345	1 061	6 151	5 880	6 684
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	9 368	5 683	3 067	2 756	2 153	929
• écarts d'acquisition	45 254	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels	17 021	6 544	—	8 838	—	1 639

31 décembre 2020						
(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres pays
Chiffre d'affaires	36 041	9 151	2 223	14 060	13 465	12 830
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	9 365	5 895	3 189	2 542	1 899	928
• écarts d'acquisition	44 364	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels	18 421	6 278	—	10 675	—	1 468

Conformément à la note D.5. aux états financiers consolidés annuels 2020 il n'y a pas d'allocation de l'écart d'acquisition par zone géographique.

B.20.4. PRINCIPAUX CLIENTS ET RISQUE DE CRÉDIT

Les ventes réalisées avec les clients les plus importants, en particulier certains grossistes aux États-Unis, représentent 24 % du chiffre d'affaires de Sanofi sur le premier semestre 2021. Les trois clients les plus significatifs représentent respectivement environ 11 %, 8 % et 5 % du chiffre d'affaires de Sanofi au premier semestre 2021 principalement dans le secteur Pharmacie (contre respectivement environ 9 %, 6 % et 5 % au premier semestre 2020).

C/ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2021

Le 15 Juillet 2021, Sanofi et **Kiadis Pharma N.V.** ont annoncé que la modification des statuts de Kiadis afin de transformer sa forme juridique d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée à la suite de la résiliation de la cotation des actions Kiadis sur Euronext Amsterdam et Euronext Bruxelles le 25 mai 2021, résolution adoptée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 30 mars 2021, sera reportée jusqu'à la fin de la procédure d'offre publique de retrait initiée par Sanofi à l'issue de la période d'acceptation initiale des offres publiques d'acquisition.

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

A/ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2021

A.1. PANORAMA DU SEMESTRE

Au cours du premier semestre 2021, Sanofi a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie, dénommée "**Jouer pour gagner**" (*Play to Win*), qui doit permettre, grâce à des décisions importantes et à des actions concrètes, de soutenir et de rétablir les marges compétitives dont l'entreprise a besoin pour continuer à accomplir sa mission. Les événements notables de mise en œuvre de la stratégie au cours de la période sont indiqués ci-dessous.

Le 11 janvier 2021, Sanofi et **Kymab**, une entreprise biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique d'anticorps monoclonaux entièrement humains ayant des indications en immunologie et immuno-oncologie, ont annoncé avoir conclu un accord aux termes duquel Sanofi procédera à l'acquisition de Kymab pour un paiement initial d'environ 1,1 milliard de dollars, assorti de paiements d'étape pouvant atteindre 350 millions de dollars, en fonction de la réalisation de différentes phases de développement. Le 9 avril 2021, Sanofi a annoncé avoir finalisé avec succès cette acquisition, et obtient désormais la totalité des droits sur KY1005, un anticorps monoclonal entièrement humain ciblant le régulateur clé du système immunitaire OX40L, qui pourrait potentiellement traiter un large éventail de maladies auto-immunes et inflammatoires.

Le 12 janvier 2021, Sanofi a annoncé avoir choisi de dénommer **EUROAPI** le futur leader européen dédié au développement, à la production et à la commercialisation de principes actifs pharmaceutiques (API). Sanofi a également annoncé la nomination de Karl Rotthier au poste de futur Directeur Général d'EUROAPI, effective au 18 janvier 2021. Karl Rotthier, 53 ans, possède une solide expérience du secteur des API. Il était jusqu'à récemment Directeur Général de Centrient Pharmaceuticals. Au cours de ses 29 ans de carrière à l'international, en particulier aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, en Belgique et à Singapour, il a également mené à bien plusieurs opérations d'autonomisation d'activités. Karl pilotera la création d'EUROAPI en collaboration avec l'équipe de direction de la nouvelle entreprise dans le but de lui permettre de réaliser ses objectifs de croissance. Une introduction en bourse sur Euronext Paris d'ici à 2022 est envisagée, si les conditions du marché le permettent.

Le 12 février 2021, Sanofi a annoncé une offre entièrement en numéraire à tous les détenteurs d'actions **Kiadis**, une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement au stade clinique de thérapies innovantes à base de cellules tueuses naturelles (*Natural Killer (NK) cells*) pour les patients atteints de maladies potentiellement mortelles, pour acquérir leurs actions à un prix de 5,45 euros (dividende cumulé). La finalisation de l'acquisition a été annoncée le 16 avril 2021. Les cellules NK recherchent et identifient les cellules cancéreuses malignes et ont une large application dans divers types de tumeurs. Les médicaments à base de cellules NK de Kiadis seront développés seuls et en combinaison avec le pipeline et les plateformes existants de Sanofi.

Le 31 mars 2021, Sanofi a annoncé un investissement de plus de 600 millions d'euros pour la construction d'une **nouvelle installation spécialisée dans la production de vaccins**, sur son site actuel de Toronto au Canada. Cette nouvelle unité augmentera les capacités de production d'antigènes et de remplissage de Sanofi en vue de la production de son vaccin antigrippal quadrivalent Fluzone® High-Dose, de manière à augmenter sa disponibilité au Canada, aux États-Unis et en Europe. Sanofi prévoit que cette installation soit opérationnelle en 2026, après l'achèvement des étapes de conception, construction, validation et qualification de l'usine et de ses équipements. Le vaccin antigrippal quadrivalent Fluzone® High-Dose est pour l'heure fabriqué exclusivement par Sanofi Pasteur, l'Entité commerciale globale Vaccins de Sanofi, sur son site de Swiftwater (Pennsylvanie) aux États-Unis. Sanofi Pasteur investit continuellement dans son outil de production de vaccins contre la grippe. Deux nouvelles installations, à Swiftwater et à Val-de-Reuil (France), seront mises en service dans les prochaines années.

Le 7 avril 2021, Paul Hudson, Directeur général de Sanofi, a présenté plusieurs projets clés que le Groupe mettra en œuvre pour amplifier l'impact de sa stratégie de **Responsabilité Sociétale**. Intégré à la stratégie long terme de Sanofi, l'engagement de l'entreprise repose sur 4 piliers essentiels où Sanofi dispose des meilleurs atouts pour faire la différence : l'accès aux médicaments, le soutien aux communautés vulnérables, la préservation de l'environnement et l'inclusion et la diversité de ses collaborateurs.

Le 9 avril 2021, Sanofi a annoncé l'acquisition de **Tidal Therapeutics**, société privée de biotechnologie spécialisée dans le développement préclinique d'agents thérapeutiques qui font appel à une technologie ARNm unique de reprogrammation in vivo des cellules immunitaires. Cette nouvelle plateforme technologique va accroître les capacités de recherche de Sanofi dans les domaines de l'immuno-oncologie et des maladies inflammatoires, et pourrait s'appliquer également à d'autres pathologies. L'acquisition de Tidal Therapeutics représente un investissement initial par Sanofi de 160 millions de dollars, auquel viendront s'ajouter des paiements par étape pouvant atteindre 310 millions de dollars en fonction de la réalisation de différentes phases de développement.

Le 12 avril 2021, Sanofi a annoncé un investissement de 400 millions d'euros sur cinq ans pour la création, à Singapour, d'un **centre spécialisé dans la production de vaccins** unique en son genre, bouleversant la production traditionnelle en faisant appel à des technologies de fabrication digitales de pointe. Ce nouveau site, développé en partenariat avec le Conseil de développement économique de Singapour (EDB, Singapore Economic Development Board), fournira principalement la région Asie et complètera les capacités de fabrication de Sanofi en Europe et en Amérique du Nord.

Le 6 mai 2021, Sanofi a annoncé avoir conclu une collaboration de trois ans avec la **Faculté de médecine de l'Université de Stanford**. Ensemble, et grâce à des échanges scientifiques ouverts, les deux organisations et leurs chercheurs s'emploieront à approfondir les connaissances en immunologie et inflammation. De plus, Sanofi apportera un financement et son savoir-faire scientifique aux projets présentant un intérêt commun dans de multiples domaines thérapeutiques et, en particulier, dans la sphère des maladies auto-immunes et inflammatoires.

Le 3 juin 2021, dans le cadre de son engagement de longue date visant à réduire l'empreinte environnementale des produits et des activités de l'entreprise, Sanofi a lancé **un fonds « Planet Mobilization »** de 3 millions d'euros pour soutenir les idées et les projets portés par les employés et qui contribueront à un environnement plus sain. Cette année, trois équipes de Sanofi verront leurs projets financés.

Le 29 juin 2021, Sanofi a annoncé que 400 millions d'euros par an seraient investis dans un Centre d'excellence dédié aux **vaccins à ARNm**. Premier du genre, ce Centre aura pour mission d'intensifier le développement et la mise à disposition d'une nouvelle génération de vaccins ; il rassemblera environ 400 collaborateurs spécialisés et intégrera toutes les capacités nécessaires au développement et à la production de vaccins à ARNm, avec des équipes dédiées R&D, digitales et CMC (chimie, fabrication et contrôle), déployées sur les sites de Cambridge (Massachusetts, États-Unis) et de Marcy-L'Étoile, près de Lyon (France).

Le chiffre d'affaires au premier semestre 2021 s'établit à 17 335 millions d'euros, en hausse de 0,9 % par rapport au premier semestre 2020. À taux de change constants (tcc)¹, le chiffre d'affaires est en hausse de 7,2 %, reflétant principalement les bonnes performances de Dupixent®. Cela reflète également la bonne performance des franchises Maladies Rares et Oncologie, ainsi que la bonne performance des Vaccins notamment portée par la reprise des ventes de Vaccins contre la Méningite par rapport à 2020. Les ventes de produits de Santé Grand Public sont en légère augmentation, la forte progression des ventes de la catégorie Santé digestive ayant compensé le recul des ventes de la catégorie Toux, rhume et grippe.

Le **Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires** de Sanofi s'établit à 2 776 millions d'euros, contre 9 281 millions d'euros au premier semestre 2020, reflétant principalement le gain sur la cession des actions Regeneron (7 382 millions d'euros) enregistré au premier semestre 2020 à la suite de la transaction du 29 mai 2020. En dehors de cet impact, ce poste a progressé en raison de la diminution de la perte de valeur sur actifs incorporels, et de la baisse des coûts de restructuration ou assimilés enregistrés sur la période par rapport au premier semestre 2020. Le résultat net par action s'inscrit à 2,22 euros, contre 7,41 euros au premier semestre 2020. Le résultat net des activités² s'établit à 3 748 millions d'euros, en hausse de 6,4 % par rapport au premier semestre 2020, et le bénéfice net par action des activités (BNPA des activités²) à 3,00 euros, en hausse de 6,8 % par rapport au premier semestre 2020.

A.2. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du premier semestre 2021, les efforts de recherche et développement de l'entreprise se sont notamment traduits, pour l'activité Pharmaceutique, par le lancement d'une étude de phase III (XTEND-Kids) évaluant l'**efanesoctocog alfa** (BIVV001) chez les patients pédiatriques atteints d'hémophilie A, ainsi que par le lancement d'une deuxième étude pivot évaluant l'**itepekimab** dans la bronchopneumopathie chronique obstructive (COPD) (AERIFY-2). Dans le même temps, concernant l'activité Vaccins, Sanofi et GSK ont annoncé le lancement de leur étude clinique de phase III, visant à évaluer la sécurité, l'efficacité et l'immunogénicité de leur candidat-vaccin recombinant avec adjuvant contre la COVID-19. Au vu des résultats intermédiaires encourageants de phase II obtenus récemment, les deux entreprises débiteront également des études cliniques visant à évaluer la capacité du candidat-vaccin recombinant avec adjuvant à générer une forte réponse immunitaire de rappel, quelle que soit la technologie vaccinale initiale reçue. Le vaccin pourrait être approuvé au quatrième trimestre de 2021, sous réserve de résultats positifs de phase III et des évaluations réglementaires.

Au cours du premier semestre 2021, les autorités sanitaires ont délivré des autorisations de mise sur le marché à plusieurs produits de Sanofi. Aux États-Unis, l'inhibiteur de PD-1 **Libtayo**® (cemiplimab-rwlc) a reçu une approbation complète dans le cancer du col de l'utérus localement avancé et une approbation accélérée dans le cancer du col de l'utérus métastatique, à la suite de son examen prioritaire par la Food and Drug Administration (FDA). Ainsi, Libtayo® est désormais approuvé pour le traitement des deux cancers de la peau au stade avancé les plus fréquents aux États-Unis. La Commission européenne a également approuvé Libtayo® pour le traitement du cancer du col de l'utérus métastatique ou localement avancé de l'adulte. La FDA et la Commission européenne ont également approuvé Libtayo® pour le traitement de première ligne des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC) au stade avancé exprimant des niveaux élevés de protéines PD-L1. La FDA aux États-Unis et la Commission européenne ont approuvé **Sarclisa**® (isatuximab-irfc), en association avec le carfilzomib et la dexaméthasone, pour le traitement des adultes atteints d'un myélome multiple en rechute ou réfractaire (MMRR) ayant reçu un à trois traitements antérieurs. La Commission européenne a approuvé **Aubagio**® (térfunomide) pour le traitement de la sclérose en plaques récurrente-rémittente (SEP-RR) des patients pédiatriques âgés de 10 à 17 ans, faisant d'Aubagio® le premier médicament par voie orale indiqué dans le traitement de première ligne de la sclérose en plaques de l'enfant et de l'adolescent dans l'Union européenne.

La mise à jour du portefeuille de recherche et développement est présentée en annexe à la section F/ ci-après.

¹ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « C.3. Chiffre d'affaires »

² Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « C.2. Résultat net des activités »

A.3. AUTRES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

A.3.1. GOUVERNANCE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Sanofi s'est réunie le 30 avril 2021 à huis clos, conformément aux mesures dérogatoires portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées prises par les autorités françaises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, au siège social de la Société à Paris, sous la présidence de Serge Weinberg. Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par ses actionnaires. L'Assemblée a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2020 et a décidé de distribuer un dividende en numéraire, de 3,20 euros par action, dont la mise en paiement est intervenue le 7 mai 2021. L'Assemblée a également approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Fabienne Lecorvaisier et Melanie Lee, a ratifié la cooptation de Gilles Schnepf ainsi qu'approuvé la nomination de Barbara Lavernos en remplacement de Laurent Attal. Sur proposition du Comité des Nominations, de la gouvernance et de la RSE, Rachel Duan a été nommée membre du Comité des rémunérations, Lise Kingo membre du Comité des Nominations de la gouvernance et de la RSE et Gilles Schnepf membre du Comité de réflexion stratégique. Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris acte de la désignation de Wolfgang Laux et Yann Tran en remplacement respectivement de Marion Palme et Christian Senectaire en qualité d'administrateurs représentant les salariés. À l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'administration est composé de 15 administrateurs, dont sept femmes et deux administrateurs représentant les salariés. Il reste très majoritairement composé d'administrateurs indépendants.

A.3.2. LITIGES ET ARBITRAGES

Les contentieux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 sont présentés en note B.14. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Par ailleurs, concernant les contentieux, arbitrages et autres procédures légales dans lesquels Sanofi et les autres sociétés du Groupe sont impliquées, les développements suivants sont intervenus :

BREVETS

- **Litige Mylan relatif au brevet Lantus® (Etats-Unis)**

Concernant les procédures en cours engagées par Mylan devant la Commission d'Appel des Brevets (*Patent Trial and Appeal Board - PTAB*) contestant la validité de certaines revendications des brevets américains n° 8 603 044, 8 679 069, 8 992 486, 9 526 844 et 9 604 008, en mai 2021, l'appel interjeté par Mylan relatif au brevet américain n° 9 604 008 a été rejeté par la Cour d'appel américaine pour le Circuit Fédéral (*US Court of Appeals for the Federal Circuit - CAFC*).

Concernant les procédures en cours engagées par Mylan devant la Commission d'Appel des Brevets (*Patent Trial and Appeal Board - PTAB*) contestant la validité des revendications du brevet américain n° RE47 614, en mars 2021, le PTAB a rendu une décision écrite invalidant toutes les revendications relatives à ce brevet. En mai 2021, Sanofi a interjeté appel devant la Cour d'appel américaine pour le Circuit Fédéral (*US Court of Appeals for the Federal Circuit - CAFC*) et la procédure d'appel est en cours.

- **Litige brevet Cerdelga® (Etats-Unis)**

Sanofi-Genzyme a signé des accords transactionnels avec tous les demandeurs (Cipla Limited ; Zenara Pharma Private Limited ; Teva Pharmaceuticals USA, Inc. ; Dr. Reddy's Laboratories, Ltd. ; Apotex Inc. ; Aizant Drug Research Solutions Private Limited). L'affaire est terminée.

ENQUÊTES GOUVERNEMENTALES ET LITIGES ASSOCIÉS

En septembre 2019, Sanofi US a reçu une demande d'enquête civile (CID, *Civil Investigative Demand*) de la part du Ministère de la Justice (*Department of Justice*) relative à Dupixent®, Kevzara®, Praluent® et Zaltrap®. En juin 2021, le gouvernement a refusé d'intervenir dans cette action intentée en novembre 2018, rendue publique au moment du refus par le gouvernement. Les rapporteurs qui ont porté plainte ont jusqu'au 1er septembre 2021 pour assigner Regeneron et Sanofi, dans le cas où ils décident d'engager des poursuites. L'enquête gouvernementale relative à cette affaire est maintenant terminée.

Litiges liés à l'insuline (Etats-Unis)

Dans l'affaire "*In re Direct Purchaser Insulin Pricing Litigation*", en juillet 2021, le tribunal a rendu une décision rejetant les demandes relatives au droit de la concurrence à l'encontre des défendeurs mais permettant la poursuite des plaintes liées à la violation de la *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* (ou loi RICO).

Deux nouvelles actions en lien avec l'insuline ont été intentées à l'encontre de Sanofi US ou ses filiales (ainsi que d'autres défendeurs) relatives à la tarification de Lantus®, Apidra®, et Toujeo®. Ces deux actions invoquent une combinaison de plusieurs infractions : violations de réglementations locales relatives aux pratiques commerciales déloyales ou trompeuses, violations de lois fédérales de la concurrence, enrichissement frauduleux et injustifié, fraude, conspiration civile.

Le statut de ces affaires est le suivant :

- *Mississippi vs. Sanofi Aventis US LLC et al* - Tribunal de la Chancellerie du Comté de Hinds dans l'Etat du Mississippi (*Mississippi Chancery Court of Hinds County*), action engagée le 7 juin 2021 ;
 - La plainte n'a pas encore été signifiée à Sanofi US.
- *Miami, Florida vs. Sanofi US Services, Inc. et al* - Tribunal d'Etat du Comté de Miami-Dade (*State court in Miami-Dade County*), action engagée le 16 juin 2021 ;
 - La plainte a été notifiée à Sanofi US Services, Inc. le 8 juillet 2021.

A.3.3. AUTRES

Le 7 juin 2021, Sanofi a lancé "Action 2021", un plan d'actionnariat salarié mondial ouvert à 92 000 salariés dans 73 pays. Cette opération, à l'instar des opérations menées depuis 2013, illustre la volonté renouvelée de Sanofi et de son Conseil d'administration d'associer l'ensemble des salariés, dans tous ses territoires géographiques, au développement futur et aux résultats de l'entreprise. Les actions ont été proposées au prix de souscription de 69,38 €, soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des vingt cours d'ouverture de l'action Sanofi du 6 mai au 2 juin 2021. Par ailleurs, pour cinq actions souscrites, les salariés ont eu la possibilité de recevoir une action gratuite (dans la limite de quatre actions gratuites par employé). Enfin, chaque employé a pu souscrire jusqu'à 1 500 actions Sanofi dans la limite légale d'un montant maximum de souscription n'excédant pas 25 % de leur rémunération brute annuelle, déduction faite des versements volontaires déjà effectués au titre des dispositifs d'épargne salariale (Plan d'Épargne Groupe, et/ou Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) au cours de l'année 2021.

B/ ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2021

Le 13 juillet 2021, Sanofi a annoncé devenir partenaire Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour Sanofi, dont le siège social est situé à Paris, cet engagement envers Paris 2024 est une occasion unique d'associer ses 100 000 collaborateurs à l'un des plus grands événements sportifs au monde. En soutenant les Jeux Olympiques et Paralympiques, Sanofi confirme sa stratégie d'impact sociétal et affirme son attachement aux valeurs d'inclusion, de diversité et d'ouverture au monde mais aussi son ambition environnementale. Le groupe salue la volonté de Paris 2024 de vouloir rendre les Jeux encore plus ouverts au public, plus durables et souhaite vivement contribuer à mettre en lumière les bienfaits de l'activité physique sur la santé.

Le 29 juillet 2021, Sanofi a annoncé qu'un essai pivot de phase III évaluant Dupixent[®] (dupilumab) chez des patients souffrant d'urticaire chronique spontanée (UCS) modérée à sévère, une maladie inflammatoire de la peau, a atteint ses critères d'évaluation principaux et l'ensemble de ses critères secondaires clés à 24 semaines. L'ajout de Dupixent[®] à un traitement par antihistaminiques a permis d'obtenir une réduction significative des démangeaisons et de l'urticaire chez les patients n'ayant jamais reçu de médicament biologique, comparativement à ceux traités par antihistaminiques seulement (groupe placebo) dans le cadre de l'étude A (première de deux études) du programme clinique LIBERTY CUPID.

Le 29 juillet 2021, Sanofi a annoncé que Karen Linehan et Philippe Luscan, qui ont dirigé les départements Legal, Ethique & Intégrité des Affaires (LEBI) et Affaires Industrielles de Sanofi depuis 14 et 13 ans, respectivement, ont décidé de faire valoir leurs droits à la retraite. Karen prendra sa retraite le 31 décembre 2021 et Philippe courant 2022. Sanofi a nommé Roy Papatheodorou et Brendan O'Callaghan comme leurs remplaçants respectifs, qui rejoignent le Comité Exécutif de la société. Par ailleurs, Viviane Monges rejoindra EUROAPI, une future société européenne de premier plan dédiée au développement, à la production et à la commercialisation de principes pharmaceutiques actifs (API), en tant que Présidente non exécutive et indépendante du conseil de surveillance. Elle deviendra Présidente du conseil d'administration lors de la transformation d'EUROAPI en société anonyme, conformément à la réglementation applicable en matière de gouvernance d'entreprise. Avec ces trois nominations, Sanofi continue de promouvoir la diversité des profils et des origines culturelles des cadres qui conduisent la modernisation du Groupe.

C/ COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2021

Dans ce rapport, sauf indication contraire, toutes les données financières sont présentées selon le référentiel comptable international (IFRS) qui intègre les normes comptables internationales et leurs interprétations (voir la note A.1. aux comptes semestriels consolidés condensés).

Comptes de résultats consolidés aux premiers semestres 2020 et 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2021 (6 mois)	en % des ventes	30 juin 2020 (6 mois)	en % des ventes
Chiffre d'affaires	17 335	100,0 %	17 180	100,0 %
Autres revenus	596	3,4 %	574	3,3 %
Coûts des ventes	(5 541)	(32,0 %)	(5 543)	(32,3 %)
Marge brute	12 390	71,5 %	12 211	71,1 %
Frais de recherche et développement	(2 663)	(15,4 %)	(2 692)	(15,7 %)
Frais commerciaux et généraux	(4 530)	(26,1 %)	(4 607)	(26,8 %)
Autres produits d'exploitation	409		281	
Autres charges d'exploitation	(709)		(693)	
Amortissements des incorporels	(775)		(883)	
Dépréciations des incorporels	(178)		(323)	
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(4)		54	
Coûts de restructuration et assimilés	(327)		(758)	
Autres gains et pertes, litiges	—		136	
Gain sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020	—		7 382	
Résultat opérationnel	3 613	20,8 %	10 108	58,8 %
Charges financières	(189)		(198)	
Produits financiers	28		31	
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	3 452	19,9 %	9 941	57,9 %
Charges d'impôts	(682)		(994)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	26		354	
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 796	16,1 %	9 301	54,1 %
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	20		20	
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	2 776	16,0 %	9 281	54,0 %
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 250,3		1 251,7	
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	1 255,6		1 258,2	
▪ Résultat de base par action (en euros)	2,22		7,41	
▪ Résultat dilué par action (en euros)	2,21		7,38	

C.1. INFORMATIONS SECTORIELLES

C.1.1. SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Directeur Général, principal décideur opérationnel de Sanofi. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, selon des indicateurs communs. L'information sur les secteurs opérationnels, en application de la norme IFRS 8, est également présentée dans la note B.20. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Les secteurs opérationnels de Sanofi se décomposent en une activité Pharmaceutique (Pharmacie), une activité Vaccins et une activité Santé Grand Public.

Le secteur Pharmacie regroupe, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des franchises mondiales Médecine de spécialités (Dupixent[®], Neurologie et Immunologie, Maladies rares, Oncologie et Maladies hématologiques rares), et Médecine générale (Diabète, Cardiovasculaire et Produits de prescription établis), ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées au secteur Pharmacie. Ce secteur intègre également les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie. Depuis la transaction du 29 mai 2020, Regeneron n'est plus une entreprise associée (voir note D.1. aux états financiers au 31 décembre 2020). En conséquence, le secteur Pharmacie n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron sur toutes les périodes présentées dans cette note.

Le secteur Vaccins intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales de Sanofi Pasteur, ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées aux vaccins.

Le secteur Santé Grand Public intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, ainsi que les activités de recherche, développement et production dédiées à ces produits.

Les transactions entre ces secteurs ne sont pas significatives.

Les coûts des fonctions globales (Affaires Externes, Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, ...) sont gérés essentiellement de manière centralisée au niveau du Groupe. Les frais relatifs à ces fonctions sont présentés dans la rubrique "Autres". Cette dernière inclut également d'autres éléments de réconciliation tels que les engagements conservés relatifs à des activités cédées.

À la suite du *Capital Market Day* de février 2021, Sanofi a modifié la présentation des ventes pour certains produits des secteurs Pharmacie (au sein de la GBU Médecine Générale) et Santé Grand Public, et a procédé à la réaffectation de certaines dépenses. Il s'agit notamment des coûts informatiques liés à la nouvelle organisation digitale, préalablement alloués aux secteurs Pharmacie, Vaccins et Santé Grand Public, et désormais comptabilisés dans la rubrique "Autres". À des fins comparatives, les éléments sectoriels 2020 ci-après ont été représentés pour refléter ces ajustements.

C.1.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS

Le résultat sectoriel de Sanofi est le "Résultat opérationnel des activités". Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources. La définition de cet indicateur ainsi que le tableau de réconciliation entre le "Résultat opérationnel des activités" et le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence**, sont présentés à la note B.20.1.2 aux comptes semestriels consolidés condensés.

Au premier semestre 2021, le "Résultat opérationnel des activités" s'est établi à 4 903 millions d'euros, contre 4 683 millions d'euros au premier semestre 2020, et la "Marge opérationnelle des activités" à 28,3 %, contre 27,3 % au premier semestre 2020. La "Marge opérationnelle des activités" est un indicateur alternatif de performance défini comme le ratio entre le "Résultat opérationnel des activités" et le chiffre d'affaires du groupe.

Étant donné que le "Résultat opérationnel des activités" et la "Marge opérationnelle des activités" sont des indicateurs alternatifs de performance, ils peuvent ne pas être directement comparables aux indicateurs alternatifs de performance utilisés par d'autres sociétés. Malgré l'utilisation de ces indicateurs par la Direction pour établir des objectifs et mesurer la performance, il convient de rappeler qu'il s'agit de mesures n'ayant pas de signification standard prescrite par les normes IFRS.

C.2. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS

Sanofi estime que la présentation du "Résultat net des activités" facilite la compréhension de sa performance opérationnelle par la direction et les investisseurs. Cet indicateur alternatif de performance est déterminé à partir du "Résultat opérationnel des activités" duquel sont déduites les charges financières nettes et la charge d'impôts liée à ce résultat.

Au premier semestre 2021, le "Résultat net des activités" atteint 3 748 millions d'euros, en hausse de 6,4% par rapport au premier semestre 2020 (3 521 millions d'euros). Il représente 21,6 % du chiffre d'affaires contre 20,5 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2020.

Sanofi présente également un « Bénéfice net par action des activités » (BNPA des activités). Ce dernier est un indicateur alternatif de performance que Sanofi définit comme le "Résultat net des activités" divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Le BNPA des activités s'établit à 3,00 euros au premier semestre 2021, contre 2,81 euros au premier semestre 2020, en hausse de 6,8 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 250,3 millions au premier semestre 2021, contre 1 251,7 millions au premier semestre 2020.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le "Résultat opérationnel des activités" et le "Résultat net des activités" :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020
Résultat opérationnel des activités	4 903	4 683	9 762
Charges et produits financiers	(161)	(167)	(337)
Charges d'impôts	(994)	(995)	(2 078)
Résultat net des activités	3 748	3 521	7 347

Le "Résultat net des activités" correspond au **Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires de Sanofi** (conforme au référentiel IFRS) avant :

- amortissement et dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) ;
- ajustement de la juste valeur des compléments de prix liés à des regroupements d'entreprises ou à des cessions d'activités ;
- autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence) ;
- coûts de restructuration et assimilés (présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé **Coûts de restructuration et assimilés**) ;
- autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations, présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé **Autres gains et pertes, litiges**) ;
- en 2020, gain de cession des actions Regeneron en date du 29 mai 2020, à l'exclusion du gain résultant de la revalorisation, sur la base du cours marché à cette date, des 400 000 actions conservées ;
- autres coûts ou provisions sur litiges (présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé **Autres gains et pertes, litiges**) ;
- effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ainsi que l'impact des litiges fiscaux majeurs ;
- en 2020, effet lié à l'arrêt de l'application de la méthode de mise en équivalence des titres Regeneron en 2020 (voir note D.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020) ;
- la part attribuable aux intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat net des activités » et le **Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	Au 31 décembre 2020 (12 mois)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	2 776	9 281	12 314
Amortissement des incorporels ^(a)	775	883	1 681
Dépréciation des incorporels ^(b)	178	323	330
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	4	(54)	(124)
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	—	36	53
Coûts de restructuration et assimilés	327	758	1 064
Autres gains et pertes, et litiges ^(c)	—	(136)	(136)
Gain de cession des actions Regeneron en date du 29 mai 2020 ^(d)	—	(7 225)	(7 225)
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus :	(311)	(1)	(264)
▪ liés aux amortissements et dépréciations des incorporels	(230)	(302)	(541)
▪ liés aux ajustements de la juste valeur des compléments de prix	3	2	39
▪ liés aux charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	—	(5)	(8)
▪ liés aux coûts de restructuration et assimilés	(84)	(232)	(293)
▪ liés au gain de cession des actions Regeneron en date du 29 mai 2020	—	475	477
▪ autres effets d'impôt	—	61	62
Quote-part revenant aux intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus	(1)	(1)	(3)
Coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence	—	(30)	(30)
Effet lié à l'arrêt de l'application de la méthode de mise en équivalence des titres Regeneron ^(e)	—	(313)	(313)
Résultat net des activités	3 748	3 521	7 347
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 250,3	1 251,7	1 253,6
Résultat de base par action (en euros)	2,22	7,41	9,82
Éléments de réconciliation par action (en euros)	0,78	(4,60)	(3,96)
Bénéfice net par action (BNPA) des activités (en euros)	3,00	2,81	5,86

(a) Dont charges d'amortissements liées à l'impact de la comptabilisation des regroupements d'entreprises : 729 millions d'euros au premier semestre 2021, 839 millions d'euros au premier semestre 2020, et 1 592 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(b) Cette ligne comprend notamment la dépréciation liée à des projets de développement internes ou en partenariat en Médecine de Spécialités et Vaccins, ainsi qu'au premier semestre 2020, à la fin de plusieurs programmes de recherche et développement et d'accords de collaboration en Diabète, dans le cadre de la stratégie de groupe annoncée en décembre 2019.

(c) Au premier semestre 2020, cette ligne inclut principalement le gain réalisé sur la cession de l'activité relative au produit Septrafilm® à la société Baxter.

(d) Cette ligne inclut au premier semestre 2020, le résultat de cession des 13 millions d'actions ordinaires de Regeneron dans le cadre de l'offre publique et des 9,8 millions de ses actions rachetées par Regeneron. Ceci ne comprend pas le gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché à cette date.

(e) L'indicateur "Résultat net des activités" n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron (voir note D.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020), ce qui est reflété en date du 29 mai 2020.

Les principaux éléments de réconciliation entre le "Résultat net des activités" et le **Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi** sont liés (i) aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises, en particulier à l'amortissement et à la dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) et (ii) aux impacts liés aux restructurations ou à des transactions considérées comme non-récurrentes et portant sur des montants particulièrement significatifs. Sanofi estime que l'exclusion de ces impacts permet aux investisseurs de mieux comprendre la performance économique sous-jacente, considérant que l'exclusion de ces éléments permet de mieux refléter la performance opérationnelle courante de l'entreprise.

Ainsi, Sanofi considère que l'élimination des charges liées aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises (en particulier l'amortissement et la dépréciation de certains actifs incorporels) facilite la comparaison de sa performance opérationnelle avec celle de ses pairs du secteur pharmaceutique. Ces actifs incorporels (principalement des droits liés à la recherche, au développement, ou à la commercialisation de produits) sont comptabilisés et peuvent faire l'objet d'une

réévaluation dans le cadre de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises. Cette réévaluation n'a pas lieu en l'absence de regroupements d'entreprises.

Sanofi considère que l'élimination des autres effets liés aux regroupements d'entreprises (tels que les coûts incrémentaux des ventes résultant de l'écoulement des stocks acquis et évalués à leur juste valeur à la suite d'acquisitions par regroupement d'entreprises), améliore également la lecture de la performance opérationnelle courante.

L'élimination des coûts de restructuration et assimilés améliore la comparabilité avec nos pairs, car ces coûts sont engagés dans le cadre de processus de réorganisation et de transformation afin d'optimiser les activités de l'entreprise.

Enfin, Sanofi considère que l'élimination des effets liés à des transactions considérées comme non-récurrentes et portant sur des montants particulièrement significatifs (les gains et pertes majeurs sur cessions, ainsi que les coûts et provisions relatifs à des litiges importants et tout autre élément non récurrent majeur) facilite la comparaison d'une période à l'autre.

Sanofi rappelle toutefois aux investisseurs que le résultat net des activités ne devrait pas être examiné séparément, ni à la place du **Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** conforme aux normes IFRS. De plus, l'entreprise encourage vivement les investisseurs et les investisseurs potentiels à ne pas se fier à une seule mesure financière, mais à examiner attentivement et dans leur intégralité les états financiers consolidés du présent rapport (y compris les notes annexes).

Compte tenu des limites significatives mentionnées ci-dessus, le "Résultat net des activités" ne doit être utilisé qu'en complément des informations financières présentées selon les normes IFRS. Sanofi veille à ce que ses rapports contiennent suffisamment d'informations pour permettre aux lecteurs de comprendre pleinement tous les ajustements apportés au "Résultat net des activités".

Le "Résultat net des activités" et le "BNPA des activités" étant des indicateurs alternatifs de performance, ils ne peuvent être directement comparés aux mesures financières des autres sociétés qui utilisent le même indicateur alternatif de performance ou un indicateur semblable.

C.3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires consolidé de Sanofi s'établit à 17 335 millions d'euros, en hausse de 0,9 % par rapport au premier semestre 2020. Les variations de taux de change ont eu une incidence négative de 6,3 points de pourcentage, principalement du fait de l'effet négatif du taux du dollar américain, du réal brésilien, et du yen japonais. À taux de change constants (tcc, voir définition ci-dessous), le chiffre d'affaires est en hausse de 7,2 %, reflétant principalement les bonnes performances de Dupixent®. Cela reflète également la bonne performance des franchises Maladies Rares et Oncologie, ainsi que la bonne performance des Vaccins notamment portée par la reprise des ventes de Vaccins contre la Méningite par rapport à 2020. Les ventes de produits de Santé Grand Public sont en légère augmentation, la forte progression des ventes de la catégorie Santé digestive ayant compensé le recul des ventes de la catégorie Toux, rhume et grippe.

Tableau de passage du chiffre d'affaires au chiffre d'affaires à changes constants

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	Évolution
Chiffre d'affaires	17 335	17 180	+0,9 %
Impact des variations de taux de change	1 075		
Chiffre d'affaires à changes constants	18 410	17 180	+7,2 %

La référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants ou, à taux de change constants (tcc), signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

La référence aux variations du chiffre d'affaires à périmètre constant (pc), signifie que l'effet des changements de périmètre est corrigé en retraitant les ventes de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- en ajoutant la partie des ventes provenant de l'entité ou des droits acquis pour une période identique à la période pendant laquelle ils ont été détenus pour l'exercice en cours ; cette portion des ventes est calculée sur la base des données historiques communiquées par le cédant ;
- de même, lorsqu'une entité ou des droits sur un produit sont cédés, les ventes pour la partie en question sur l'exercice antérieur sont éliminées ;
- et lors d'un changement de méthode de consolidation, l'exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l'exercice en cours.

Afin de faciliter l'analyse et la comparaison avec les années antérieures, certains chiffres sont donnés à taux de change et périmètre constants (tcc/pc).

C.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ ET PAR ENTITÉ COMMERCIALE GLOBALE (GLOBAL BUSINESS UNIT - GBU)

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires de l'activité Pharmaceutique (Pharmacie), de l'activité Vaccins, et de l'activité Santé Grand Public. Le tableau ci-dessous présente également le chiffre d'affaires par Entité commerciale globale (Global Business Unit - GBU).

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
GBU Médecine de Spécialités	5 978	5 402	+10,7%	+18,7%
GBU Médecine Générale	7 218	7 618	-5,3%	-0,1%
Activité Pharmaceutique	13 196	13 020	+1,4%	+7,7%
GBU / Activité Vaccins	1 937	1 836	+5,5%	+10,8%
GBU / Activité Santé Grand Public	2 202	2 324	-5,2%	+1,2%
Total chiffre d'affaires	17 335	17 180	+0,9%	+7,2%

C.3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FRANCHISE, ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRODUIT

À la suite du Capital Market Day de février 2021, Sanofi a modifié la présentation de ses ventes au sein des GBUs Médecine Générale et Santé Grand Public. Ainsi, une ligne distincte "Ventes industrielles" a été créée, regroupant essentiellement les ventes de principes actifs et de produits semi-finis, réalisées auprès de tiers. Ces ventes étaient préalablement comptabilisées au niveau des franchises "Diabète" et "Cardiovasculaire & Produits de prescription établis", sur les lignes des produits concernés, ainsi que sur la ligne "Génériques". Les ventes de la GBU Santé Grand Public sont quant à elles désormais présentées de manière plus granulaire avec la création de nouvelles sous-catégories, en fonction des tendances de consommation, ainsi que des forces et opportunités du portefeuille.

À des fins comparatives, les données 2020 ont été ajustées pour refléter ces modifications dans les variations présentées ci-dessous.

(en million d'euros)	Total chiffre d'affaires	Var. TCC	Var. Publiée	États-Unis	Var. TCC	Europe	Var. TCC	Reste du monde	Var. TCC
Dupixent®	2 290	+51,4 %	+40,1 %	1 740	+45,5 %	289	+65,5 %	261	+86,7 %
Aubagio®	994	-0,7 %	-6,9 %	666	-5,9 %	264	+14,3 %	64	+8,1 %
Lemtrada®	43	-30,9 %	-36,8 %	20	-37,1 %	11	-38,9 %	12	-6,7 %
Kevzara®	113	+1,7 %	-3,4 %	50	-14,1 %	41	+10,8 %	22	+43,8 %
Total Neurologie et Immunologie	1 150	-2,2 %	-8,2 %	736	-7,8 %	316	+10,5 %	98	+11,8 %
Cerezyme®	343	+1,4 %	-6,8 %	83	+1,1 %	124	-0,8 %	136	+3,3 %
Cerdelga®	123	+13,9 %	+7,0 %	64	+11,1 %	51	+13,3 %	8	+42,9 %
Myozyme®/ Lumizyme®	483	+7,4 %	+2,3 %	180	+10,7 %	200	+3,6 %	103	+8,9 %
Fabrazyme®	412	+6,8 %	-0,2 %	190	+1,0 %	111	+13,3 %	111	+11,9 %
Aldurazyme®	123	+8,2 %	+0,8 %	26	+7,7 %	43	+10,3 %	54	+7,0 %
Total Maladies rares	1 529	+6,5 %	-0,2 %	543	+5,5 %	530	+6,0 %	456	+8,3 %
Jevtana®	240	-5,9 %	-11,4 %	119	+5,7 %	75	-18,5 %	46	-10,7 %
Fasturtec®	74	+8,3 %	+2,8 %	43	+4,4 %	22	+10,0 %	9	+28,6 %
Libtayo®	59	+122,2 %	+118,5 %	—	—	48	+100,0 %	11	+300,0 %
Sarclisa®	74	+1460,0 %	+1380,0 %	28	+500,0 %	27	—	19	—
Total Oncologie	447	+25,6 %	+19,2 %	190	+19,7 %	172	+26,5 %	85	+39,4 %
Alprolix®	200	-4,0 %	-11,5 %	162	+9,9 %	—	—	38	-38,5 %
Eloctate®	278	-8,5 %	-15,8 %	216	+0,9 %	—	—	62	-31,3 %
Cablivi®	84	+71,2 %	+61,5 %	43	+42,4 %	40	+110,5 %	1	—
Total Maladies hématologiques rares	562	— %	-7,6 %	421	+7,5 %	40	+110,5 %	101	-32,9 %
GBU Médecine de spécialités	5 978	+18,7 %	+10,7 %	3 630	+18,7 %	1 347	+20,7 %	1 001	+16,3 %
Lantus®	1 289	-3,2 %	-9,0 %	429	-0,8 %	246	-12,1 %	614	-1,2 %
Toujeo®	500	+6,5 %	+0,8 %	120	-7,7 %	195	+3,7 %	185	+21,8 %
Soliqua® / Suliqua®	90	+29,3 %	+20,0 %	53	+23,4 %	14	+27,3 %	23	+47,1 %
Autres diabète	442	-2,3 %	-7,9 %	87	-5,0 %	130	-3,7 %	225	-0,4 %
Total Diabète	2 321	-0,1 %	-6,0 %	689	-1,2 %	585	-4,7 %	1 047	+3,2 %
Lovenox®	768	+27,6 %	+21,9 %	15	+13,3 %	368	+24,5 %	385	+31,2 %
Plavix®	485	-1,2 %	-4,5 %	5	+25,0 %	60	-7,6 %	420	-0,5 %
Multaq®	151	+6,5 %	-1,9 %	132	+6,7 %	12	— %	7	+14,3 %
Praluent®	104	-27,4 %	-28,8 %	5	-91,2 %	75	+33,9 %	24	+13,6 %
Aprovel	200	-32,7 %	-34,6 %	3	-75,0 %	47	-11,3 %	150	-35,3 %
Mozobil®	110	+17,2 %	+11,1 %	60	+12,1 %	29	+11,5 %	21	+46,7 %
Thymoglobulin®	172	+22,8 %	+15,4 %	101	+25,0 %	16	+23,1 %	55	+18,8 %
Génériques	394	+4,5 %	-6,4 %	70	+2,7 %	4	— %	320	+5,0 %
Autres produits prescrits	2 133	-5,4 %	-9,8 %	158	-15,9 %	697	-12,1 %	1 278	+0,1 %
Total Cardiovasculaire et Produits de prescription établis	4 517	-0,4 %	-5,5 %	549	-9,2 %	1 308	-0,7 %	2 660	+1,8 %
Ventes Industrielles	380	+5,1 %	+2,2 %	24	-15,6 %	335	+17,1 %	21	-54,2 %
GBU Médecine Générale	7 218	-0,1 %	-5,3 %	1 262	-5,1 %	2 228	+0,5 %	3 728	+1,5 %
Total Pharmacie	13 196	+7,7 %	+1,4 %	4 892	+11,4 %	3 575	+7,3 %	4 729	+4,4 %
Vaccins Polio / Petussis / HIB	1 053	+3,8 %	-0,6 %	241	+43,7 %	145	-9,9 %	667	-3,4 %
Vaccins Rappel adultes	206	+11,9 %	+6,7 %	113	+28,1 %	66	-10,8 %	27	+17,4 %
Vaccins Méningite / Pneumonie	314	+53,2 %	+42,7 %	207	+76,6 %	1	— %	106	+20,9 %
Vaccins contre la grippe	196	+14,0 %	+9,5 %	—	-100,0 %	18	+260,0 %	178	+15,5 %
Vaccins pour voyageurs et autres vaccins endémiques	133	-9,7 %	-13,6 %	36	-7,0 %	13	-65,8 %	84	+17,8 %
Total Vaccins	1 937	+10,8 %	+5,5 %	626	+39,1 %	244	-12,8 %	1 067	+3,9 %
Allergie	343	-2,6 %	-10,0 %	200	+2,8 %	34	-5,6 %	109	-10,7 %
Toux, rhume et grippe	110	-46,0 %	-47,9 %	—	— %	46	-56,9 %	64	-34,3 %
Douleur	528	+2,4 %	-3,8 %	91	+2,0 %	250	+3,3 %	187	+1,4 %
Santé digestive	573	+24,6 %	+16,7 %	61	+86,1 %	200	+5,2 %	312	+30,4 %
Bien-être physique	159	-4,6 %	-8,6 %	—	— %	13	+8,3 %	146	-5,6 %
Bien-être mental	107	+21,3 %	+13,8 %	23	+8,7 %	55	+21,7 %	29	+32,0 %
Hygiène personnelle	252	+1,5 %	-6,7 %	191	+0,5 %	2	— %	59	+5,0 %
Autres	130	-10,4 %	-15,6 %	4	— %	53	-30,3 %	73	+9,5 %
Total Santé Grand Public	2 202	+1,2 %	-5,2 %	570	+7,2 %	653	-8,1 %	979	+4,2 %
Total Sanofi	17 335	+7,2 %	+0,9 %	6 088	+13,3 %	4 472	+3,4 %	6 775	+4,3 %

C.3.3. ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires de l'activité **Pharmaceutique** (Pharmacie), atteint 13 196 millions d'euros, soit une hausse de 1,4 % à données publiées et de 7,7 % à changes constants.

La hausse de 176 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020 reflète un effet de change négatif de 829 millions d'euros, ainsi que les effets suivants, à changes constants :

- la performance positive de Dupixent[®] (+840 millions d'euros), de la franchise Maladies rares (+100 millions d'euros), de la franchise Oncologie (+96 millions d'euros), ainsi que des Ventes Industrielles (+19 millions d'euros) ;
- et la performance négative de la franchise Neurologie & Immunologie (-27 millions d'euros), de la franchise Cardiovasculaire et Produits de prescription établis (-20 millions d'euros), et de la franchise Diabète (-3 millions d'euros).

Les performances des produits majeurs de l'activité pharmaceutique sont commentées ci-après.

GBU MÉDECINE DE SPÉCIALITÉS

DUPIXENT[®]

Dupixent[®] (collaboration avec Regeneron) a généré un chiffre d'affaires de 2 290 millions d'euros au premier semestre 2021, soit une progression de 40,1 % à données publiées et de 51,4 % à taux de change constants. Aux États-Unis, les ventes de Dupixent[®] atteignent 1 740 millions d'euros au premier semestre 2021, soutenues par le maintien d'une demande forte pour le traitement de la dermatite atopique de l'adulte, de l'adolescent et de l'enfant de 6 à 11 ans et par la poursuite de l'adoption dans de traitement de l'asthme et de la polypose nasosinusienne. En Europe, le chiffre d'affaires du produit au premier semestre 2021 a atteint 289 millions d'euros, soit une progression de 65,5 % tcc, soutenue par la poursuite de sa croissance dans le traitement de la dermatite atopique sur les principaux marchés, ainsi que par les lancements dans l'asthme sur de nouveaux marchés européens. Dans la zone Reste du monde, Dupixent[®] a généré un chiffre d'affaires de 261 millions d'euros (+86,7 % tcc), dont 128 millions d'euros au Japon. En Chine, Dupixent[®] a été approuvé en juin 2020 dans le traitement de la dermatite atopique modérée à sévère chez l'adulte et figure sur la liste nationale des médicaments remboursés (NRDL, National Reimbursement Drug List) depuis mars 2021. Au premier semestre 2021, le produit a généré en Chine un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros. À la fin du premier semestre 2021, Dupixent[®] était lancé dans 53 pays. Sanofi confirme son objectif de réaliser, à maturité, plus de 10 milliards d'euros de ventes pour Dupixent[®].

NEUROLOGIE ET IMMUNOLOGIE

Au premier semestre 2021, la franchise **neurologie et immunologie** réalise un chiffre d'affaires de 1 150 millions d'euros, soit une baisse de 8,2 % à données publiées, et de 2,2 % tcc, principalement sous l'effet de la baisse des ventes de Lemtrada[®].

Le chiffre d'affaires d'**Aubagio[®]** s'est établi à 994 millions d'euros, soit une baisse de 0,7 % tcc, en raison de la diminution des ventes aux États-Unis (-5,9 % tcc, à 666 millions d'euros) traduisant une concurrence accrue, partiellement compensée par la performance du produit en Europe (+14,3 % tcc, à 264 millions d'euros) portée par une demande accrue notamment liée à des essais cliniques et une augmentation de prix. En Juin 2021, la Commission européenne a approuvé **Aubagio[®]** (térfiflunomide) pour le traitement de la sclérose en plaques récurrente-rémittente (SEP-RR) des patients pédiatriques âgés de 10 à 17 ans.

Au premier semestre, le chiffre d'affaires de **Lemtrada[®]** a baissé de 30,9 % tcc, à 43 millions d'euros, en raison du recul des ventes aux États-Unis (-37,1 % tcc, à 20 millions d'euros) et en Europe (-38,9 % tcc, à 11 millions d'euros), principalement lié à la pandémie de COVID-19 qui a conduit à une diminution des thérapies de reconstitution immunitaire par transfusion telles que Lemtrada[®].

Au premier semestre, les ventes de **Kevzara[®]** (collaboration avec Regeneron) ont atteint 113 millions d'euros (+1,7 % tcc), portées par la croissance du chiffre d'affaires du produit en Europe (+10,8 % tcc, à 41 millions d'euros) et dans la zone Reste du Monde (+43,8 % tcc, à 22 millions d'euros), qui a compensé la baisse des ventes aux États-Unis (-14,1 % tcc, à 50 millions d'euros) consécutive à la récente décision stratégique de réduire les efforts de promotion.

MALADIES RARES

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires de la franchise **Maladies rares** s'élève à 1 529 millions d'euros, soit une variation de -0,2 % à données publiées, et de +6,5 % à changes constants. Le chiffre d'affaires de la franchise a progressé dans les trois zones géographiques à changes constants avec une hausse de 6,0 % tcc, à 530 millions d'euros en Europe, une progression de 5,5 % tcc à 543 millions d'euros aux États-Unis, et de +8,3 % tcc, à 456 millions d'euros dans la zone Reste du monde.

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires de **Cerezyme[®]** a légèrement augmenté (+1,4 % tcc), pour passer à 343 millions d'euros, portées par la performance de la zone Reste du monde (+3,3 % tcc, à 136 millions d'euros). Les ventes de **Cerdelga[®]** ont nettement progressé (+13,9 % tcc, à 123 millions d'euros), soutenues par l'adoption du produit par de nouveaux patients dans les trois zones géographiques. Au premier semestre, les ventes de la franchise maladie de Gaucher (Cerezyme[®] et Cerdelga[®]) ont augmenté de 4,3 % tcc (à 466 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Myozyme[®] / Lumizyme[®]**, dans le traitement de la maladie de Pompe, est en hausse de 7,4 % tcc au premier semestre 2021, à 483 millions d'euros, soutenu par la progression des ventes dans les trois zones géographiques, et notamment aux États-Unis (+10,7 % tcc, à 180 millions d'euros), et dans la zone Reste du monde (+8,9 % tcc, à 103 millions d'euros), essentiellement du fait de l'augmentation du nombre de patients et de l'amélioration de l'observance au traitement.

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires du traitement de la **maladie de Fabry (Fabrazyme®)** a atteint 412 millions d'euros, soit une hausse de 6,8 % tcc, portée par l'Europe (+13,3 % tcc, à 111 millions d'euros), et la zone Reste du monde (+11,9 % tcc, à 111 millions d'euros). Aux États-Unis, les ventes du semestre sont restées relativement stables (+1,0 % tcc, à 190 millions d'euros).

ONCOLOGIE

Au premier semestre, les ventes de la franchise **Oncologie** ont augmenté de 19,2 % à données publiées, et de 25,6 % à changes constants, pour s'établir à 447 millions d'euros, portées par les lancements de **Sarclisa®** et **Libtayo®**, qui ont plus que compensé les effets de la concurrence des génériques de **Jevtana®** en Europe.

Au premier semestre 2021, les ventes de **Jevtana®** ont baissé de 5,9 % tcc, à 240 millions d'euros. Cela fait suite au lancement de génériques concurrents dans certains pays européens après l'expiration de la période d'exclusivité du produit en mars 2021 en Europe, où les ventes ont baissé de 18,5 % tcc pour s'établir à 75 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de **Jevtana®** a également baissé dans la zone Reste du monde (-10,7 % tcc, à 46 millions d'euros). Aux États-Unis, les ventes ont progressé de 5,7 % tcc, à 119 millions d'euros. De mai à juillet 2020, Sanofi a intenté des actions en contrefaçon de brevet devant le Tribunal américain de District sur le fondement de la loi HatchWaxman contre tous les fabricants de génériques ayant déposé une demande d'approbation en faisant valoir deux brevets relatifs à la méthode d'utilisation (US 10 583 110 et US 10 716 777), qui expirent tous deux en octobre 2030. Sanofi est parvenu à un accord à l'amiable avec certains des fabricants de génériques et les actions intentées contre les autres sont actuellement suspendues.

Les ventes de **Libtayo®** (collaboration avec Regeneron) hors États-Unis se sont élevées à 59 millions d'euros (+122,2 % tcc) au premier semestre 2021, soutenues par une demande accrue dans le traitement du carcinome épidermoïde cutané (CEC) métastatique et par le lancement du produit pour cette indication dans de nouveaux pays. En Europe, le produit a généré un chiffre d'affaires de 48 millions d'euros (+100,0 % tcc), et a été autorisé dans deux nouvelles indications au cours du semestre : pour le traitement du carcinome basocellulaire (CBC) métastatique ou localement avancé de l'adulte, ainsi que pour le traitement de première ligne des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC) au stade avancé exprimant des niveaux de protéines PD-L1 $\geq 50\%$. Aux États-Unis, où **Libtayo®** a également été autorisé dans ces deux nouvelles indications au cours de la période, les ventes du produit sont consolidées par Regeneron conformément aux termes de l'alliance entre Sanofi et Regeneron (voir note « C.1. Accords avec Regeneron Pharmaceuticals Inc. (Regeneron) » aux états financiers consolidés du document d'enregistrement universel 2020).

Au premier semestre 2021, les ventes de **Sarclisa®** ont généré un chiffre d'affaires de 74 millions d'euros, portées par le lancement du produit dans de nouveaux pays. Les ventes du produit se sont élevées à 28 millions d'euros aux États-Unis et 27 millions d'euros en Europe. Dans la zone Reste du Monde, les ventes ont atteint 19 millions d'euros, soutenues par une bonne performance au Japon. **Sarclisa®**, initialement approuvé en 2020 dans le traitement du myélome multiple en rechute ou réfractaire (MMRR) de l'adulte ayant reçu au moins deux traitements antérieurs, a également, au cours du premier semestre 2021, été approuvé par la FDA aux États-Unis et la Commission européenne, en association avec le carfilzomib et la dexaméthasone, pour le traitement des adultes atteints d'un myélome multiple en rechute ou réfractaire (MMRR).

MALADIES HÉMATOLOGIQUES RARES

Au premier semestre 2021, les ventes de la franchise **Maladies hématologiques rares** ont généré 562 millions d'euros, soit une baisse de 7,6 % à données publiées, mais une stabilité à taux de change constants. Hors ventes industrielles d'**Alprolix®** et d'**Eloctate®** à Swedish Orphan Biovitrum AB (Sobi) en charge de la commercialisation des deux produits en Europe, Russie, Moyen-Orient et dans quelques pays d'Afrique du Nord, les ventes de la franchise Maladies hématologiques rares ont augmenté de 11,1 % tcc au premier semestre 2021, portées par la performance de **Cablivi®** et d'**Alprolix®**. Comme annoncé précédemment, les ventes industrielles d'**Alprolix®** et **Eloctate®** à Sobi en 2021 devraient être significativement inférieures à celles de 2020, en raison d'une modification de l'accord d'approvisionnement.

Les ventes d'**Eloctate®**, indiqué dans le traitement de l'hémophilie A, ont généré 278 millions d'euros de chiffre d'affaires au premier semestre 2021, soit un recul de 8,5 % à taux de change constants. En excluant les ventes industrielles à Sobi, les ventes d'**Eloctate®** ont progressé de 1,7 % tcc, à 276 millions d'euros. Aux États-Unis, les ventes se sont établies à 216 millions d'euros, soit une augmentation de 0,9 % tcc. Dans la zone Reste du monde, les ventes d'**Eloctate®** hors ventes industrielles à Sobi, ont progressé de 4,9 % tcc à 60 millions d'euros.

Au premier semestre 2021, les ventes d'**Alprolix®**, indiqué dans le traitement de l'hémophilie B, ont atteint 200 millions d'euros, soit une baisse de -4,0 % tcc. En excluant les ventes industrielles à Sobi, les ventes d'**Alprolix®** ont progressé de 9,3 % tcc, à 195 millions d'euros, soutenues par les États-Unis, où les ventes du produit ont progressé de 9,9 % tcc, à 162 millions d'euros, portées principalement par le transfert de patients précédemment sous facteurs à demi-vie standard et une conversion à la prophylaxie. Dans le Reste du Monde, les ventes d'**Alprolix®** hors ventes industrielles à Sobi, ont progressé de 6,1 % tcc, à 33 millions d'euros, dont 23 millions d'euros générés au Japon (+4,2 % tcc).

Les ventes de **Cablivi®** dans le traitement chez l'adulte du purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTTa), maladie hématologique rare et aiguë, se sont établies à 84 millions d'euros (+71,2 % tcc) au premier semestre, dont 43 millions d'euros aux États-Unis (+42,4 % tcc) sous l'effet de la sensibilisation accrue à la maladie et au traitement ainsi que des nouvelles recommandations de l'ISTH (International Society on Thrombosis and Haemostasis) concernant le PTTa. En Europe, les ventes se sont élevées à 40 millions d'euros (+110,5 %), portées par le lancement du produit dans de nouveaux pays.

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires de la GBU Médecine Générale est resté quasiment stable, à 7 218 millions d'euros. À la suite du Capital Market Day de février 2021, Sanofi a choisi de se concentrer en priorité sur les médicaments de son portefeuille de Médecine Générale qui présentent un profil différencié ou établi et affichent un potentiel de croissance significatif sur des marchés essentiels. Les produits stratégiques incluent notamment Toujeo[®], Soliqua[®], Praluent[®], Multaq[®], Lovenox[®], et Plavix[®]. Au premier semestre 2021, les ventes de produits stratégiques se sont élevées à 2 902 millions d'euros, en hausse de 7,9 % tcc, soutenues par la bonne performance de Lovenox[®]. Les ventes des produits non stratégiques se sont établies à 3 936 millions d'euros, en baisse de 5,6 % tcc, reflétant notamment une simplification du portefeuille et la baisse des ventes de Lantus[®] et d'Aprovel[®]/Avapro[®]. Au premier semestre, les ventes industrielles, regroupant essentiellement les ventes de principes actifs et de produits semi-finis, réalisées auprès de tiers, ont augmenté de 5,1 % tcc, à 380 millions d'euros. En excluant l'impact des cessions, les ventes de la GBU Médecine Générale ont augmenté de 1,2 % tcc au premier semestre.

DIABÈTE

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires global du **Diabète** s'est établi à 2 321 millions d'euros, soit un recul de 6,0 % à données publiées et de 0,1 % à changes constants, la baisse du chiffre d'affaires de Lantus ayant été partiellement compensée par la performance de Toujeo[®] et Soliqua[®]. Les ventes dans de la zone Reste du Monde ont connu une croissance de 3,2 % tcc, à 1 047 millions d'euros, portées par le lancement de Toujeo[®] en Chine et la performance de Soliqua[®]. Le chiffre d'affaires du Diabète aux États-Unis a été de 689 millions d'euros, soit une baisse de 1,2 % tcc reflétant la baisse continue des prix nets moyens des insulines glargine aux États-Unis. Sur la même période, les ventes en Europe ont baissé de -4,7 % tcc, à 585 millions d'euros, reflétant principalement le recul des ventes de Lantus[®].

Au premier semestre 2021, **Toujeo[®]** affiche un chiffre d'affaires de 500 millions, soit une hausse de 6,5 % tcc, soutenue par la performance du produit dans la zone Reste du monde (+21,8 % tcc, à 185 millions d'euros), portée par le lancement du produit en Chine. En Europe le chiffre d'affaires du produit a augmenté de 3,7 % tcc, à 195 millions d'euros, bénéficiant d'un transfert des patients de Lantus[®] vers Toujeo[®]. Les ventes aux États-Unis ont baissé de 7,7 % tcc, à 120 millions d'euros, principalement en raison des baisses de prix nettes, et malgré la croissance continue des volumes.

Au premier semestre 2021, les ventes de **Lantus[®]** ont reculé de 3,2 % tcc, à 1 289 millions d'euros. Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de Lantus[®] a enregistré un léger recul de 0,8 % tcc, à 429 millions d'euros, la hausse des volumes ayant partiellement compensé la baisse du prix net moyen qui tend elle-même à se stabiliser. En Europe, le chiffre d'affaires de Lantus[®] s'est établi à 246 millions d'euros (-12,1 % tcc), reflétant la concurrence de biosimilaires et le transfert de patients à un traitement par Toujeo[®]. Dans le Reste du monde, le chiffre d'affaires de Lantus[®] au premier semestre a baissé de 1,2 % tcc, à 614 millions d'euros, notamment du fait de la baisse du chiffre d'affaires du produit en Chine du fait du transfert des patients vers Toujeo[®].

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires de **Soliqua[®] 100/33 / Suliqua[®]** (insuline glargine 100 unités/ml et lixisénatide 33 mcg/ml injectable) a augmenté de 29,3 % tcc pour atteindre 90 millions d'euros. Les ventes du produit sont en hausse dans toutes les zones géographiques, et ont généré un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros aux États-Unis (+23,4 % tcc), 23 millions d'euros dans la zone Reste du monde (+47,1 % tcc), qui a bénéficié du lancement du produit dans plusieurs pays, ainsi qu'en Europe (+27,3 % tcc, à 14 millions d'euros).

CARDIOVASCULAIRE ET PRODUITS DE PRESCRIPTION ÉTABLIS

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires de la franchise **Cardiovasculaire & Produits de prescription établis** a atteint 4 517 millions d'euros, soit un recul de 5,5 % à données publiées et de 0,4 % à taux de change constants, reflétant notamment l'impact des cessions et la baisse des ventes d'Aprovel[®]/Avapro[®] qui n'ont été que partiellement compensés par la forte progression des ventes de Lovenox[®] dans l'ensemble des zones géographiques.

Le chiffre d'affaires de **Lovenox[®]** s'inscrit à 768 millions d'euros, soit une progression de 27,6 % tcc, soutenue par la zone Reste du monde (+31,2 % tcc, à 385 millions d'euros) et l'Europe (24,5 % tcc, à 368 millions d'euros) et reflétant une augmentation de la demande liée aux recommandations récentes d'utilisation d'héparines de bas poids moléculaire chez les patients atteints de COVID-19 hospitalisés, ce qui a plus que compensé la concurrence des biosimilaires.

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires de **Plavix[®]** s'est établi à 485 millions d'euros, soit un recul de 1,2 % tcc, reflétant principalement la baisse en Europe (-7,6 % tcc, à 60 millions d'euros) et au Japon (-27,6 % tcc, à 39 millions d'euros) du fait de la baisse des prix et de la concurrence des génériques. En Chine, les ventes de Plavix[®] au premier semestre ont atteint 211 millions d'euros (+3,9 % tcc).

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires d'**Aprovel[®]/Avapro[®]** a atteint 200 millions d'euros, soit un recul de 32,7 % tcc reflétant principalement une contrainte temporaire d'approvisionnement. Les ventes en Chine ont baissé de 28,4 % tcc, à 78 millions d'euros) du fait des ajustements des prix nets consécutifs à la mise en œuvre du programme VBP comme précédemment annoncé.

Au premier semestre 2021, les ventes de **Praluent[®]** ont atteint 104 millions d'euros, soit une baisse de 27,4 % tcc, en raison du recul des ventes aux États-Unis reflétant la restructuration de l'accord avec Regeneron. En effet, depuis le 1^{er} avril 2020, Sanofi a l'entière responsabilité de Praluent[®] en dehors des États-Unis et Regeneron l'entière responsabilité de Praluent[®] aux États-Unis (voir note « C.1. Accords avec Regeneron Pharmaceuticals Inc. (Regeneron) » aux états financiers consolidés 2020). Ceci a été partiellement compensé par l'augmentation des ventes dans la zone Reste du monde (+13,6 % tcc, à 24 millions d'euros),

notamment grâce au lancement du produit en Chine en avril 2020, ainsi qu'en Europe, où les ventes de Praluent® ont augmenté de 33,9 % tcc, à 75 millions d'euros. Praluent® a été de nouveau lancé en Allemagne début avril 2021.

Le chiffre d'affaires de **Multaq®** s'est établi à 151 millions d'euros au premier semestre 2021, soit une hausse de 6,5 % tcc, essentiellement grâce à une reprise des ventes aux États-Unis (+6,7 % tcc, à 132 millions d'euros), du fait de la reprise des consultations et des prescriptions de médicaments antiarythmiques, après la pandémie de COVID 19.

C.3.4. ACTIVITÉ / GBU VACCINS

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires de l'activité Vaccins s'établit à 1 937 millions d'euros, en hausse de 5,5 % à données publiées et de 10,8 % tcc. La reprise des ventes par rapport au premier semestre 2020 de Menactra® et de la franchise Vaccins Rappels adultes, ainsi que la performance des vaccins Polio/Coqueluche/Hib aux États-Unis et celle des vaccins antigrippaux dans la zone Reste du Monde, ont compensé l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les ventes de la franchise Vaccins pour voyageurs. Comme annoncé précédemment, entre 2018 et 2025, les ventes nettes de l'activité Vaccins devraient enregistrer une croissance à un chiffre (fourchette moyenne à haute) à taux de croissance annuel composé, grâce à une offre de produits différenciés, à l'expansion du marché et à de nouveaux lancements.

Au premier semestre 2021, les ventes des vaccins **Polio/Coqueluche/Hib** (PPH) ont atteint 1 053 millions d'euros, soit une hausse de 3,8 % tcc, principalement liée à l'augmentation des ventes aux États-Unis (+43,7 % tcc, à 241 millions d'euros) reflétant un calendrier de livraisons plus favorable de Pentacel® au CDC et une base de comparaison peu élevée au premier semestre 2020 du fait de la pandémie COVID 19. A l'inverse, les ventes de la franchise ont baissé dans la zone Reste du monde (-3,4 % tcc, 667 millions d'euros) et notamment en Chine (-23,0 % tcc, à 183 millions d'euros), ainsi qu'en Europe (-9,9 % tcc, à 145 millions d'euros). **Vaxelis™**, vaccin développé dans le cadre d'un partenariat conjoint entre Sanofi et Merck, est disponible aux États-Unis depuis juin 2021. Vaxelis™ est le premier et le seul vaccin combiné hexavalent approuvé aux États-Unis pour protéger les nourrissons et les enfants contre six maladies y compris la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, l'hépatite B et les maladies invasives dues à Haemophilus influenzae de type b. Les ventes de produits finis de Vaxelis™ sont consolidées par la coentreprise MSP Vaccine Company. Les ventes de la franchise PPH aux États-Unis devraient baisser dans le futur, car Vaxelis™ devrait partiellement remplacer Pentacel®.

Les ventes de vaccins contre la **méningite / pneumonie** au premier semestre 2021 ont progressé de 53,2 % tcc, à 314 millions d'euros, portées par la reprise des ventes de Menactra® aux États-Unis (76,6 % tcc, à 207 millions d'euros) par rapport à 2020, et par la progression des ventes dans la zone Reste du monde (+20,9 % tcc, à 106 millions d'euros) reflétant notamment l'appel d'offre remporté au Brésil. MenQuadfi®, seul vaccin antiméningococcique quadrivalent approuvé par la FDA dans la vaccination de personnes âgées de plus de 2 ans, a été lancé aux États-Unis en mars 2021.

Sur la période, le chiffre d'affaires des vaccins **Rappels adultes** a progressé de 11,9 % tcc, à 206 millions d'euros, reflétant la reprise des ventes aux États-Unis (+28,1 % tcc, à 113 millions d'euros) par rapport à 2020 et dans la zone Reste du Monde (+17,4 % tcc, à 27 millions d'euros), qui a plus que compensé la baisse des ventes en Europe (-10,8 % tcc, à 66 millions d'euros) reflétant principalement l'effet négatif du COVID-19.

Les ventes de **vaccins contre la grippe** ont augmenté au premier semestre (+14,0 % tcc, à 196 millions d'euros), reflétant la progression des ventes dans la zone Reste du Monde (+15,5 % tcc, à 178 millions d'euros) du fait d'une forte demande dans l'hémisphère Sud.

Au premier semestre, le chiffre d'affaires des **Vaccins pour voyageurs et autres vaccins endémiques** s'est établi à 133 millions d'euros, soit un recul de 9,7 % tcc, reflétant la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19.

C.3.5. ACTIVITÉ / GBU SANTÉ GRAND PUBLIC

Au premier semestre 2021, les ventes de l'activité **Santé Grand Public** (CHC) ont reculé de 5,2 % à données publiées, et progressé de 1,2 % à changes constants, pour s'établir à 2 202 millions d'euros. La forte progression des ventes de la catégorie Santé digestive (+24,6 % tcc, à 573 millions d'euros), ayant compensé le recul des ventes de la catégorie Toux, rhume et grippe (-46,0 % tcc, à 110 millions d'euros) lié à la distanciation physique et au port du masque ainsi qu'une base de comparaison élevée au premier semestre 2020 qui avait bénéficié de la constitution de stocks liée à la pandémie de COVID.

Aux **États-Unis**, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier semestre a progressé de 7,2 % tcc, à 570 millions d'euros, reflétant la croissance des ventes dans l'ensemble des catégories et tout particulièrement dans la catégorie Santé digestive (+86,1 % tcc, à 61 millions d'euros) notamment grâce à la performance de Dulcolax®, ainsi que dans la catégorie Allergie (+2,8 % tcc, à 200 millions d'euros).

En **Europe**, le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public a reculé de 8,1 % tcc au premier semestre 2021, à 653 millions d'euros, reflétant principalement une faible demande en produits contre la toux et le rhume consécutive à la distanciation physique et au port du masque ainsi qu'une base de comparaison élevée au premier semestre 2020 qui avait bénéficié de la constitution de stocks liée à la pandémie de COVID. Les ventes du premier semestre reflètent également l'effet de la cession de produits non stratégiques.

Dans la zone **Reste du monde**, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier semestre a augmenté de 4,2 % tcc pour s'établir à 979 millions d'euros, soutenue par une forte croissance de la catégorie Santé Digestive (30,4 % tcc, à 312 millions d'euros) et notamment la performance des produits Enterogermina®, Essentielle® et Buscopan®, qui a largement compensé le recul des catégories Toux, rhume et grippe (-34,3 % tcc, à 64 millions d'euros), et Allergie (-10,7 % tcc, à 109 millions d'euros).

Dans le cadre des efforts déployés pour réduire la complexité de son portefeuille Santé Grand Public et intensifier sa dynamique de croissance, Sanofi a signé en juin 2021 un accord avec STADA en vue de la cession de 16 de ses produits de santé grand public commercialisés en Europe, et en juillet 2021 avec HYPERA S.A. ("Hypera Pharma") pour la cession de huit produits commercialisés en Amérique latine.

C.3.6. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
États-Unis	6 088	5 880	+3,5 %	+13,3 %
Europe	4 472	4 345	+2,9 %	+3,4 %
Reste du Monde	6 775	6 955	-2,6 %	+4,3 %
<i>dont Chine</i>	1 380	1 307	+5,6 %	+6,3 %
<i>dont Japon</i>	830	926	-10,4 %	-2,6 %
<i>dont Brésil</i>	453	460	-1,5 %	+17,4 %
<i>dont Russie</i>	300	364	-17,6 %	-4,9 %
Total chiffre d'affaires	17 335	17 180	+0,9 %	+7,2 %

Au premier semestre 2021, les ventes aux **États-Unis** ont atteint 6 088 millions d'euros, en hausse de 3,5 % à données publiées et de +13,3 % à changes constants, portées par la solide performance de Dupixent® (+45,5 % tcc, à 1 740 millions d'euros), qui a plus que compensé la baisse des ventes de la GBU Médecine générale (-5,1 % tcc, à 1 262 millions d'euros) pour le secteur Pharmacie. Par ailleurs, le chiffre d'affaires de l'activité Vaccins a nettement progressé au cours de la période (+39,1 % tcc, à 626 millions d'euros), essentiellement grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires des vaccins contre la Méningite et des vaccins PPH (Polio/Coqueluche/Hib).

En **Europe**, le chiffre d'affaires a progressé de 2,9 % à données publiées et de 3,4 % à changes constants au premier semestre 2021 pour s'établir à 4 472 millions d'euros. La forte croissance des ventes de Dupixent®, ainsi que l'augmentation du chiffre d'affaires de l'ensemble des franchises de la GBU Médecine de Spécialités, de Lovenox® et des ventes industrielles, ont plus que compensé le recul des ventes des GBU Vaccins et Santé Grand Public.

Dans la zone **Reste du monde**, les ventes au premier semestre ont baissé de 2,6 % à données publiées, et augmenté 4,3 % à taux de change constants, pour s'établir à 6 775 millions d'euros, essentiellement portées par la solide performance de Dupixent®, de Lovenox®, des Vaccins, et de la Santé Grand Public, qui a plus que compensé la baisse d'Aprovel®/Avapro® et des Maladies hématologiques rares. En **Chine**, le chiffre d'affaires a progressé de 6,3 % tcc, à 1 380 millions d'euros, porté par la performance de Dupixent®, de la franchise Cardiovasculaire et Produits de prescription établis et de la GBU Santé Grand Public, qui a plus que compensé la baisse des ventes de Vaccins. Au **Japon**, le chiffre d'affaires a baissé de 2,6 % tcc au premier semestre, à 830 millions d'euros, reflétant une baisse des ventes de la franchise Cardiovasculaire & Produits de prescription établis et notamment de Plavix® et d'Aprovel®, ainsi que la baisse des ventes de Produits de Santé Grand Public, et des Vaccins, partiellement compensée par la forte progression des ventes de Dupixent® et de Sarclisa®.

C.4. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RESULTATS

C.4.1 AUTRES REVENUS

Au premier semestre 2021, les **Autres revenus** ont augmenté de 3,8 % pour s'établir à 596 millions d'euros (contre 574 millions d'euros au premier semestre 2020). Cette ligne comprend principalement les ventes réalisées par VaxServe, de produits n'appartenant pas à Sanofi (454 millions d'euros, contre 471 millions d'euros au premier semestre 2020, dans le secteur d'activité Vaccins). Cette ligne comprend également, entre autres, les redevances associées à la distribution des produits Elocate® et Alprolix®, principalement en Europe, dans le cadre des accords avec Swedish Orphan Biovitrum AB (SOBI).

C.4.2. MARGE BRUTE

Au 30 juin 2021, la **Marge brute** s'élève à 12 390 millions d'euros, contre 12 211 millions d'euros au 30 juin 2020, soit une hausse de 1,5 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute progresse et représente 71,5 % au premier semestre 2021, contre 71,1 % au premier semestre 2020.

Le taux de marge brute au premier semestre 2021 de l'activité Pharmacie rapporté au chiffre d'affaires a progressé de 0,6 point de pourcentage à 75,0 %, porté par l'effet positif engendré par les bonnes performances de la GBU Médecine de Spécialités et par les gains de productivité industrielle.

Le taux de marge brute au premier semestre 2021 de l'activité Vaccins rapporté au chiffre d'affaires a reculé de 2,7 points de pourcentage à 59,1 %, reflétant notamment l'évolution défavorable du mix produit au sein du portefeuille de l'activité Vaccins ainsi que la destruction de stock de vaccins expirés du fait de la pandémie de COVID 19.

Le taux de marge brute au premier semestre 2021 de l'activité Santé Grand Public rapporté au chiffre d'affaires a reculé de 0,7 point de pourcentage à 67,0 % ; à changes constants le taux de marge reste sensiblement stable (-0,2 point de pourcentage).

C.4.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au premier semestre 2021, les **Frais de recherche et développement** (R&D) s'élèvent à 2 663 millions d'euros (contre 2 692 millions d'euros au premier semestre 2020), et représentent 15,4 % du chiffre d'affaires contre 15,7 % au premier semestre 2020. Les dépenses en recherche et développement ont ainsi diminué de 1,1 % mais augmenté de 2,7 % à changes constants ; l'augmentation des dépenses au profit des projets de développement prioritaires (Médecine de Spécialités, Vaccins et récentes acquisitions), n'a été que partiellement compensée par la maîtrise des frais réalisée par ailleurs.

C.4.4. FRAIS COMMERCIAUX ET GÉNÉRAUX

Les **Frais commerciaux et généraux** s'élèvent à 4 530 millions d'euros au 30 juin 2021 (26,1 % du chiffre d'affaires), contre 4 607 millions d'euros au 30 juin 2020 (26,8 % du chiffre d'affaires), soit une baisse de 1,7 % et une hausse de 3,6 % tcc, l'augmentation des dépenses commerciales en Médecine de Spécialités, ayant été partiellement compensée par les initiatives de réduction globale des dépenses et d'excellence opérationnelle.

C.4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2021, les **Autres produits d'exploitation** s'élèvent à 409 millions d'euros (contre 281 millions d'euros au premier semestre 2020) et les **Autres charges d'exploitation** sont de 709 millions d'euros (contre 693 millions d'euros au premier semestre 2020).

Le solde des autres produits et charges d'exploitation représente une charge nette de 300 millions d'euros au premier semestre 2021 contre une charge nette de 412 millions d'euros au premier semestre 2020.

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2020	Variation
Autres produits d'exploitation	409	281	+128
Autres charges d'exploitation	(709)	(693)	-16
Solde des autres produits et charges d'exploitation	(300)	(412)	+112

Cette variation positive de 112 millions d'euros s'explique notamment par le paiement de 119 millions d'euros de Daiichi Sankyo relatif à la fin d'une collaboration concernant des vaccins au Japon, ainsi que la hausse des gains de cession liés principalement à la cession de produits matures (156 millions d'euros au premier semestre 2021, contre 147 millions d'euros au premier semestre 2020).

Par ailleurs, ce poste comprend la charge nette relative aux partenaires pharmaceutiques (549 millions d'euros au premier semestre 2021, contre 433 millions d'euros au premier semestre 2020), qui inclut notamment le partage des profits et des pertes générés par l'alliance avec Regeneron conformément à l'accord de collaboration (voir note C.1. des états financiers consolidés au 31 décembre 2020), du fait principalement des ventes de Dupixent®.

La contribution de l'alliance avec Regeneron sur ce poste s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Partage des (profits)/pertes de l'Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(521)	(341)	(727)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	51	35	75
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(116)	(176)	(349)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(586)	(482)	(1 001)
Alliance en Immuno-oncologie	37	44	89
Autres (principalement Zaltrap®)	(6)	(8)	(14)
Solde des autres produits et charges d'exploitation relatifs à l'alliance Regeneron	(555)	(446)	(926)

En 2020, cette ligne ne comprend pas le gain de 157 millions d'euros résultant de la revalorisation des 400 000 actions de Regeneron sur la base du cours de marché à la date du 29 mai 2020, conservées en soutien de sa collaboration actuelle avec Regeneron. Ce montant est inclus dans la ligne "Autres produits et charges d'exploitation" du résultat sectoriel pour l'activité Pharmaceutique (voir note B.20.1. aux comptes semestriels consolidés condensés).

C.4.6. AMORTISSEMENTS DES INCORPORELS

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles ressort à 775 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 883 millions d'euros au 30 juin 2020. Cette variation de 108 millions d'euros s'explique principalement par la baisse de la charge d'amortissement des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions d'Aventis (25 millions d'euros contre 68 millions d'euros au premier semestre 2020), de Genzyme (252 millions d'euros contre 295 millions d'euros au 30 juin 2020), du fait de l'arrivée en fin de cycle de vie de certains produits, de Bioverativ (158 millions d'euros contre 170 millions d'euros au premier semestre 2020), ainsi que par l'effet de la variation des taux de change sur les immobilisations incorporelles libellées en devises.

C.4.7. DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS

Au premier semestre 2021, cette ligne enregistre une perte de valeur sur actifs incorporels de 178 millions d'euros (contre une perte nette de valeur de 323 millions d'euros au premier semestre 2020), principalement liée à des projets de développement internes ou en partenariat en Médecine de Spécialités et dans le domaine des Vaccins.

Au premier semestre 2020, la perte nette de valeur sur actifs incorporels était principalement liée à des projets de développement internes ou en partenariat en Médecine de Spécialités, ainsi qu'à la fin de plusieurs programmes de recherche et développement et d'accords de collaboration en Diabète, dans le cadre de la stratégie de groupe annoncée en décembre 2019.

C.4.8. AJUSTEMENT DE LA JUSTE VALEUR DES COMPLÉMENTS DE PRIX

Les ajustements de juste valeur d'actifs et de passifs reconnus lors des acquisitions, conformément à la norme comptable IFRS 3, représentent une charge nette de 4 millions d'euros au premier semestre 2021, contre une reprise nette de 54 millions d'euros au 30 juin 2020.

Cette ligne comprend principalement (i) les ajustements liés au complément de prix dû à Bayer résultant d'une transaction réalisée par Genzyme antérieurement à son acquisition (gain de 20 millions d'euros au 30 juin 2021, contre une perte de 11 millions d'euros au 30 juin 2020), (ii) les ajustements résultant du démantèlement de la coentreprise Sanofi Pasteur MSD (perte nette de 52 millions d'euros, contre une perte nette de 6 millions d'euros au 30 juin 2020, ainsi que (iii) la variation du complément de prix dû aux anciens actionnaires de True North Therapeutics résultant de l'acquisition réalisée par Bioverativ antérieurement à son acquisition par Sanofi en 2018 (gain de 27 millions d'euros au 30 juin 2021, contre un gain de 71 millions d'euros au 30 juin 2020). Voir la note B.11. aux comptes semestriels consolidés condensés.

C.4.9. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les **Coûts de restructuration et assimilés** représentent une charge de 327 millions d'euros au premier semestre 2021 (contre une charge de 758 millions d'euros au premier semestre 2020). La baisse des charges liées au personnel (72 millions d'euros, contre 642 millions d'euros au premier semestre 2020) concernant des indemnités de départ à la suite de l'annonce en juin 2020 de plans principalement en Europe pour l'adaptation de l'organisation dans le cadre des évolutions stratégiques (« Play-to-Win »), a été partiellement compensée par la hausse des coûts de transformation afin d'optimiser les activités de l'entreprise (projet d'autonomisation de l'entité commerciale Santé Grand Public, création d'un nouveau leader européen des principes actifs pharmaceutiques (EUROAPI), et mise en place de la nouvelle organisation digitale).

C.4.10. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au premier semestre 2021, la ligne **Autres gains et pertes, litiges** n'enregistre aucun montant, contre un produit net de 136 millions au 30 juin 2020, principalement lié au gain réalisé sur la cession de l'activité Septrafilm® à la société Baxter.

C.4.11. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le **Résultat opérationnel** ressort à 3 613 millions d'euros au premier semestre 2021, contre 10 108 millions d'euros au premier semestre 2020. Cette baisse est principalement liée à la prise en compte au premier semestre 2020, du gain sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020, pour un montant de 7 382 millions d'euros. En dehors de cet impact, le **Résultat opérationnel** a progressé en raison de la diminution de la perte de valeur sur actifs incorporels, et de la baisse des coûts de restructuration ou assimilés enregistrés sur la période par rapport au premier semestre 2020.

C.4.12. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

La charge financière nette s'élève à 161 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 167 millions d'euros au 30 juin 2020, soit une diminution de 6 millions d'euros.

Le coût de la dette financière nette (voir définition à la section « C.7. Bilan consolidé » ci-après) a augmenté et s'élève à 138 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 100 millions d'euros au premier semestre 2020.

En outre, la variation de la charge financière nette s'explique :

- par l'ajustement de juste valeur de certains actifs financiers (produit de 12 millions d'euros au premier semestre 2021, contre une charge de 13 millions d'euros au premier semestre 2020),
- par la baisse des charges d'intérêts nettes liées aux régimes de retraite des pensions, principalement en France et en Allemagne (23 millions d'euros, contre 32 millions d'euros au premier semestre 2020).

C.4.13. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence** s'élève à 3 452 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 9 941 millions d'euros au premier semestre 2020.

C.4.14. CHARGES D'IMPÔTS

Les **Charges d'impôts** représentent 682 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 994 millions d'euros au 30 juin 2020, soit un taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé de 0,2 %, contre 0,1 % au premier semestre 2020. L'évolution de la charge d'impôts et du taux effectif d'imposition est principalement liée aux effets d'impôts sur le gain de cession des actions Regeneron comptabilisée au premier semestre 2020 (475 millions d'euros). Cette variation est également liée aux amortissements et dépréciations des actifs incorporels (230 millions d'euros, contre 302 millions d'euros premier semestre 2020) et sur les coûts de restructuration (84 millions d'euros, contre 232 millions d'euros au premier semestre 2020) ainsi qu'aux effets d'impôts des engagements résultants des cessions d'activités.

Le taux effectif d'imposition sur le "Résultat net des activités"¹ est un indicateur alternatif de performance. Il est calculé sur le résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux intérêts non contrôlants, diminué des produits et charges financiers. Sanofi considère que la présentation de cet indicateur alternatif, utilisé par la Direction, est également utile pour les investisseurs puisqu'il permet d'analyser le coût effectif d'imposition sur nos activités opérationnelles courantes. Il ne doit cependant pas se substituer au taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé.

Le taux effectif d'imposition sur le « Résultat net des activités » ressort à 21,0 % au premier semestre 2021, contre 22,0 % au premier semestre 2020 et 22,0 % pour l'ensemble de l'année 2020.

C.4.15. QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La **Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence** représente un produit de 26 millions d'euros au 30 juin 2021 contre un produit de 354 millions d'euros au 30 juin 2020. Au premier semestre 2020, ce poste intégrait principalement la quote-part de résultat de Regeneron (343 millions d'euros). Le 29 mai 2020, Sanofi a vendu l'intégralité de sa participation au capital de Regeneron (exception faite de 400 000 actions de Regeneron que Sanofi conserve pour soutenir sa collaboration actuelle avec Regeneron) qui a cessé, depuis lors, d'être comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence, ce qui explique la baisse significative de cette ligne au premier semestre 2021.

¹ Voir définition à la section « C.2. Résultat net des activités » ci-dessus.

C.4.16. RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Le **Résultat net de l'ensemble consolidé** s'élève à 2 796 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 9 301 millions d'euros au premier semestre 2020.

C.4.17. PART ATTRIBUABLE AUX INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La **Part attribuable aux intérêts non contrôlants** ressort à 20 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 20 millions d'euros au 30 juin 2020.

C.4.18. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ – PART ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SANOFI

Le **Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi** s'élève à 2 776 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 9 281 millions d'euros au premier semestre 2020.

Le résultat de base par action s'établit à 2,22 euros, contre 7,41 euros au premier semestre 2020, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 250,3 millions, contre 1 251,7 millions au premier semestre 2020. Le résultat dilué par action s'établit à 2,21 euros, contre 7,38 euros au premier semestre 2020, tenant compte d'un nombre moyen d'actions après dilution de 1 255,6 millions, contre 1 258,2 millions au premier semestre 2020.

C.5. RÉSULTATS SECTORIELS

Le résultat opérationnel des activités (voir la définition et le détail dans la note B.20.1. aux comptes semestriels consolidés condensés) s'élève à 4 903 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 4 683 millions d'euros au premier semestre 2020, en hausse de 4,7 %. Il représente 28,3 % du chiffre d'affaires, contre 27,3 % au premier semestre 2020.

Le résultat opérationnel des activités aux premiers semestres 2021 et 2020 est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois) ^(a)	Évolution
Activité Pharmacie	4 911	5 068	-3,1 %
Activité Vaccins	598	450	+32,9 %
Activité Santé Grand Public	731	784	-6,8 %
Autres	(1 337)	(1 619)	-17,4 %
Résultat opérationnel des activités	4 903	4 683	+4,7 %

(a) Les éléments 2020 ont été représentés afin de prendre en compte la réaffectation de certaines dépenses, et notamment les coûts informatiques liés à la nouvelle organisation Digital, préalablement alloués aux secteurs Pharmacie, Vaccins et Santé Grand Public, et désormais comptabilisés dans la rubrique "Autres".

C.6. SYNTHÈSE DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Tableau synthétique des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4 754	3 926	7 449
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 339)	8 075	3 588
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 616)	(5 402)	(6 485)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	8	(57)	(64)
Variation nette de la trésorerie	(4 193)	6 542	4 488

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 4 754 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 3 926 millions d'euros au premier semestre 2020.

Au 30 juin 2021, la marge brute d'autofinancement atteint 4 219 millions d'euros contre 4 320 millions d'euros au 30 juin 2020.

Le besoin en fonds de roulement diminue de 535 millions d'euros au premier semestre 2021 (contre une augmentation de 394 millions d'euros au premier semestre 2020), montrant notamment une hausse des stocks de 821 millions d'euros (principalement ceux de Vaccins et de Dupixent®), compensée par une baisse significative des créances clients (751 millions d'euros), ainsi que des provisions pour rabais et retours clients notamment aux États-Unis.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un décaissement net de 2 339 millions d'euros au premier semestre 2021, notamment lié à l'acquisition de Kymab pour 922 millions d'euros, de Kiadis pour 319 millions d'euros, et de Tidal pour 135 millions d'euros (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés), contre un encaissement de 8 075 millions d'euros au premier semestre 2020 principalement lié à la cession des actions Regeneron à la date du 29 mai 2020.

En outre, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 1 018 millions d'euros (contre 682 millions d'euros au premier semestre 2020). Les acquisitions d'immobilisations corporelles (668 millions d'euros, contre 502 millions d'euros au premier semestre 2020) correspondent essentiellement aux investissements réalisés dans le secteur de la Pharmacie pour 445 millions d'euros, principalement dans le domaine industriel. Le secteur des Vaccins contribue aux acquisitions d'immobilisations corporelles du semestre à hauteur de 196 millions d'euros. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles (350 millions d'euros, contre 180 millions d'euros au premier semestre 2020) correspondent principalement aux paiements contractuels relatifs à des droits incorporels essentiellement liés à des accords de licence ou de collaboration.

Les produits de cessions nets d'impôts (299 millions d'euros au premier semestre 2021) sont notamment liés à la cession de divers produits de prescription établis. Au premier semestre 2020, les produits de cession nets d'impôts s'élevaient à 709 millions d'euros, étaient notamment liés à la cession de l'activité relative au produit Seprafilm à la société Baxter pour un prix de cession de 313 millions d'euros, de certains produits de prescription établis (105 millions d'euros) et un complément de prix sur une cession passée (167 millions d'euros).

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un solde négatif de 6 616 millions d'euros au premier semestre 2021 contre un solde négatif de 5 402 millions d'euros au premier semestre 2020. Au premier semestre 2021, ils intègrent notamment le versement de dividendes aux actionnaires de Sanofi pour 4 008 millions d'euros (contre 3 937 millions d'euros au premier semestre 2020), un remboursement d'emprunts pour un solde net de 2 450 millions d'euros (contre un remboursement d'emprunts de 1 138 millions d'euros au premier semestre 2020), et des mouvements sur le capital de Sanofi (achats et cessions d'actions propres, nets des augmentations de capital) pour un solde négatif de 117 millions d'euros (contre un solde négatif de 323 millions d'euros au premier semestre 2020).

La variation nette de la trésorerie à l'actif du bilan au cours du premier semestre 2021 correspond à une diminution de 4 193 millions d'euros, contre une augmentation de 6 542 millions d'euros au premier semestre 2020.

Le "Cash-Flow libre" est un indicateur non IFRS suivi par la direction de l'entreprise qui fournit des informations utiles afin d'évaluer la trésorerie nette générée par les opérations du groupe et disponible pour les investissements stratégiques¹ (nets des désinvestissements¹), le remboursement de la dette nette et les paiements aux actionnaires. Le "Cash-Flow libre" est déterminé à partir du résultat net des activités² après ajout (charges, pertes) ou déduction (produits, gains) des amortissements et dépréciations, des résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus, des plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants, de la variation des provisions (incluant celles pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi), des impôts différés, et du coût lié aux paiements en actions et des autres éléments sans impact sur la trésorerie. Il inclut également les variations du besoin en fonds de roulement, les acquisitions d'immobilisations corporelles et autres acquisitions³ nettes des produits de cessions d'actifs³ et les paiements liés aux restructurations et assimilées. Le "Cash-Flow libre" n'est pas défini par les normes IFRS et ne remplace pas l'indicateur IFRS du **Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles**. La direction reconnaît que le terme "Cash-Flow libre" peut être interprété différemment par d'autres sociétés et dans des circonstances différentes.

¹ Montant supérieur à 500 millions d'euros par transaction.

² Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section "Résultat net des activités".

³ Montant n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le **Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** et le "Cash-Flow libre" :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois)	30 juin 2020 (6 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4 754	3 926
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(673)	(534)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme ^(a)	(902)	(334)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ^(a)	247	682
Remboursement de la dette des contrats de location	(106)	(121)
Autres	33	(51)
Cash-flow libre	3 353	3 568

(a) Le Cash-Flow libre comprend les acquisitions et produits de cessions n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction.

C.7. BILAN CONSOLIDÉ

Au 30 juin 2021, le total du bilan s'élève à 112 321 millions d'euros contre 114 529 millions d'euros au 31 décembre 2020, en diminution de (2 208) millions d'euros.

La dette financière nette, s'établit à 10 467 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 8 790 millions d'euros au 31 décembre 2020. Sanofi estime que l'examen de cet indicateur non IFRS par la Direction est utile pour suivre le niveau global des liquidités et ressources en capital. Il est défini comme la somme de la dette financière (à court et à long terme) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021	31 décembre 2020
Emprunts à long terme	17 935	19 745
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	2 225	2 767
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	70	119
Total dette financière	20 230	22 631
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 722)	(13 915)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(41)	74
Dette financière, nette^(a)	10 467	8 790
Total des capitaux propres	63 364	63 147
Ratio d'endettement	16,5 %	13,9 %

(a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 1 490 millions d'euros au 30 juin 2021, contre 1 163 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Sanofi utilise également le ratio d'endettement, indicateur alternatif de performance, considéré pertinent pour évaluer le risque lié au financement. Ce ratio de la « dette financière nette » sur le total des capitaux propres passe de 13,9 % au 31 décembre 2020 à 16,5 % au 30 juin 2021. L'endettement financier de Sanofi au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 est détaillé dans la note B.9. aux comptes semestriels consolidés condensés ci-dessus.

Étant donné que la "Dette financière nette" et le "Ratio d'endettement" sont des indicateurs alternatifs de performance, ils peuvent ne pas être directement comparables aux indicateurs alternatifs de performance utilisés par d'autres sociétés. Malgré l'utilisation de ces indicateurs par la Direction pour établir des objectifs et mesurer la performance, il convient de rappeler qu'il s'agit de mesures n'ayant pas de signification standard prescrite par les normes IFRS.

Sanofi estime que les flux futurs de trésorerie liés aux activités opérationnelles seront suffisants pour rembourser sa dette. Les financements en place au 30 juin 2021, au niveau de la Société Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

Les principales autres évolutions du bilan sont résumées ci-dessous.

Le total des capitaux propres s'établit à 63 364 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 63 147 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette variation nette reflète principalement :

- en augmentation, le résultat net de l'ensemble consolidé du premier semestre 2021 (2 796 millions d'euros), et la variation des écarts de conversion (1 061 millions d'euros, essentiellement sur le dollar) ; et
- en réduction, les dividendes versés aux actionnaires pour (4 008 millions d'euros) dont la mise en paiement est intervenue le 7 mai 2021.

Au 30 juin 2021, Sanofi détenait 8,25 millions de ses propres actions inscrites en diminution des capitaux propres, représentant 0,655 % du capital.

Les postes **Écart d'acquisition et Autres actifs incorporels** (64 445 millions d'euros) augmentent de 1 660 millions d'euros, une variation qui s'explique principalement par les mouvements liés à l'acquisition de Kymab (956 millions d'euros), Kiadis (333 millions d'euros) et Tidal (130 millions d'euros), reflétés sur la ligne **Autres actifs incorporels**.

Le poste **Participations dans les sociétés mises en équivalence** (214 millions d'euros) augmente de 13 millions d'euros.

Les **Autres actifs non courants** (2 699 millions d'euros) sont en diminution de 35 millions d'euros.

Les **Impôts différés actifs nets** (2 566 millions d'euros au 30 juin 2021, contre 2 442 millions d'euros au 31 décembre 2020) affichent une augmentation de 124 millions d'euros.

Les **Provisions et autres passifs non courants** (7 022 millions d'euros) diminuent de 514 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020, notamment du fait de la diminution des provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi liée principalement aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies (-328 millions d'euros).

Les **Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants** (447 millions d'euros) sont en diminution de 158 millions d'euros. La variation s'explique notamment par le solde au premier semestre 2021 du complément de prix envers True North Therapeutics provenant de l'acquisition de Bioverativ.

D/ FACTEURS DE RISQUE ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

D.1. FACTEURS DE RISQUE

Les principaux facteurs de risque auxquels Sanofi est exposé figurent dans le document d'enregistrement universel 2020 de Sanofi déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2021 sous le numéro D.21.0094.

Chacun de ces risques, et d'autres qui n'ont pas encore pu être identifiés, sont susceptibles de survenir au second semestre de l'exercice 2021 ou durant les exercices ultérieurs, et pourraient entraîner un écart significatif entre les résultats actuels et ceux décrits dans le reste de ce document.

D.2. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont définies à la note D.33. aux états financiers consolidés du document d'enregistrement universel 2020¹, page 267.

La note B.5. aux comptes semestriels consolidés condensés présente les principales transactions et les soldes du premier semestre 2021 avec des sociétés consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées.

Aucune opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction au cours du premier semestre 2021.

Les relations à caractère financier avec les principaux actionnaires présentent le caractère d'opérations courantes et sont non significatives sur le premier semestre 2021.

¹ Ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

E/ PERSPECTIVES

À taux de change constants, Sanofi anticipe que la croissance du bénéfice net par action des activités¹ (BNPA des activités) en 2021 sera d'environ 12%, sauf événements majeurs défavorables imprévus. L'effet des changes moyens sur le BNPA des activités 2021 est estimé à environ -4% à -5% en appliquant les taux de change moyens de juillet 2021 au reste de l'année.

Pour l'ensemble de l'année 2020, le résultat net des activités¹ s'élevait à 7 347 millions d'euros soit 5,86 euros par action.

Ces perspectives ont été élaborées sur une base comparable à celle de la préparation de l'information financière historique et en conformité avec les principes comptables de Sanofi. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses définies par la Société et ses filiales, notamment concernant les éléments suivants :

- la croissance des marchés nationaux dans lesquels Sanofi est présent ;
- le niveau du remboursement des soins de santé, ainsi que les réformes portant sur la réglementation des prix et les autres mesures gouvernementales relatives à l'industrie pharmaceutique ;
- l'évolution de la concurrence en termes de produits innovants et en termes d'introduction de produits génériques ;
- le respect des droits de propriété intellectuelle ;
- l'avancement des programmes de recherche et développement ;
- l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution ;
- l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt ;
- l'intégration de la contribution des acquisitions ;
- et le nombre moyen d'actions en circulation.

Certaines de ces informations, hypothèses et estimations, émanent ou reposent, entièrement ou en partie, sur des appréciations et des décisions de la direction de Sanofi, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

¹ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section "C.2. Résultat net des activités".

AVERTISSEMENT SUR LES PRÉVISIONS ET LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce document contient des déclarations prospectives (au sens du US Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques "Facteurs de risque"¹ et "Déclarations prospectives" du document d'enregistrement universel 2020 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques "Risk Factors"² et "Cautionary Statement Regarding Forward-Looking Statements" du rapport annuel 2020 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Une mise à jour des litiges figure dans la note "B.14.Litiges et arbitrages" de l'information financière semestrielle consolidée au 30 juin 2021 (page 29), à la section "A.3.2. Litiges et arbitrages" (page 42) et à la section "D. Facteurs de risques et transactions entre parties liées" (page 63) du présent rapport semestriel d'activité.

Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

¹ Voir pages 151 à 165 du document d'enregistrement universel 2020 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

² Voir pages 1 à 11 de l'Annual report on Form 20-F 2020 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

F/ ANNEXE - PORTEFEUILLE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Portefeuille de R&D – Phase III & Enregistrement

Phase III			Enregistrement		
Nom	Description	Indication	Nom	Description	Indication
amcnestrant	SERD + palbociclib	Cancer du sein métastatique 1L	Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Asthme 6-11 ans
Libtayo ^{®(1)}	AcM anti-PD-1 + chimiothérapie	Cancer du poumon non à petites cellules 1L	avalglucosidase alfa	Thérapie de substitution enzymatique	Maladie de Pompe
Libtayo ^{®(1)}	AcM anti-PD-1	Cancer du col de l'utérus 2L	sutimlimab	AcM anti-complément C1s	Maladie des agglutinines froides
Libtayo ^{®(1)}	AcM anti-PD1	Carcinome épidermoïde cutané (adjuvant)			
Sarclisa [®]	AcM anti-CD38	MM nouvellement diagnostiqué, 1L Ti (IMROZ)			
Sarclisa [®]	AcM anti-CD38	MM nouvellement diagnostiqué, 1L Te (GMMG)			
Sarclisa [®]	AcM anti-CD38	MM indolent (ITHACA)			
tusamitamab ravtansine	ADC anti-CEACAM5	Cancer du poumon non à petites cellules 2/3L			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Dermatite atopique 6 mois – 5 ans			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Prurigo Nodularis			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Œsophagite éosinophile			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Pemphigoïde bulleuse			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Urticaire chronique spontanée			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Bronchopneumopathie chronique obstructive			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Urticaire au froid			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Rhinosinusite chronique sans polypes nasaux			
Dupixent ^{®(1)}	AcM anti-IL4/IL13	Rhinosinusite fongique allergique			
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Pemphigus Vulgaris			
itepekimab ⁽¹⁾	AcM anti-IL33	Bronchopneumopathie chronique obstructive			
venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Gangliosidose GM2			
Cerdelga [®]	Inhibiteur oral de GCS	Maladie de Gaucher type 1, relais TSE, pédiatrique			
fitusiran	ARNi ciblant l'anti-thrombine	Hémophilie A et B			
fitusiran	ARNi ciblant l'anti-thrombine	Hémophilie A et B pédiatrique			
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Thrombocytopénie immune			
efanesoctocog alfa (BIVV001) ⁽²⁾	rFVIIIFc – vWF – XTEN ⁽³⁾	Hémophilie A			
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sciérose en plaques récurrente			
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sciérose en plaques progressive primaire			
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sciérose en plaques progressive secondaire			
nirsevimab ⁽⁴⁾	AcM	Virus respiratoire syncytial			
SP0253 ⁽⁵⁾	Vaccin à protéine recombinante avec adjuvant	COVID-19			
MenQuadfi [™]	Vaccin conjugué contre le méningocoque (A, C, Y, W)	Méningite 6 semaines+ (US / EU)			
VerorabVax [®] (VRVg)	Vaccin purifié contre la rage	Rage			

- Oncologie
- Immunologie et inflammation
- Maladies rares
- Maladies rares du sang
- Neurologie
- Vaccins

1L: première ligne; AcM: anticorps monoclonal; 2L: deuxième ligne; MM: myélome multiple; Ti: non éligible à la transplantation; Te: éligible à la transplantation; ADC: Conjugué anticorps-médicament; 3L: troisième ligne; BTK: tyrosine kinase de Bruton; GCS: Glucocorticoïde Synthase; TSE: Thérapie de substitution enzymatique; US: Etats-Unis; EU: Europe

- (1) Développé en collaboration avec Regeneron
- (2) Développé en collaboration avec Sobi
- (3) Facteur de remplacement VIII Fc – facteur de von Willebrand – XTEN protéine de fusion
- (4) Développé en collaboration avec AstraZeneca
- (5) Développé en collaboration avec GSK et avec le soutien financier de l'Autorité pour la Recherche-Développement avancée dans le domaine biomédical (Biomedical Advanced Research and Development Authority/BARDA)

En date du 30 Juin 2021

Portefeuille de R&D – Phase I & II

Phase I

Nom	Description	Indication
SAR439459	AcM anti-TGFb	Tumeurs solides avancées
SAR441000 ⁽⁴⁾	ARNm des cytokines	Tumeurs solides
SAR442085	AcM anti-CD38 Fc ingénierie	MM
SAR442257	AcM trispécifique anti-CD38xCD28xCD3	MM / Lymphome non hodgkinien
SAR442720 ⁽³⁾	Inhibiteur de SHP2 mono, combo	Tumeurs solides
SAR444245 ⁽¹⁷⁾	Non-alpha IL-2 mono, combo (PD-1, EGFR)	Tumeurs solides
SAR444881 ⁽¹⁸⁾	AcM anti-ILT2	Tumeurs solides
SAR445419 ⁽²⁰⁾	Immunothérapie à base de cellules NK	Leucémie myéloïde aiguë
SAR444727	Inhibiteur de BTK (topique)	Maladies à médiation immunitaire
SAR441566	Inhibiteur de TNF (oral)	Indications inflammatoires
SAR444656 ⁽¹⁴⁾	Dégrader IRK4	Dermatite atopique
SAR442501	AcM anti-FGFR3	Achondroplasie
ST400 ⁽¹⁶⁾	Thérapie cellulaire <i>ex vivo</i> par édition de gènes (ZFN)	Bêta-thalassémie
SAR445136 ^(5,16)	Thérapie cellulaire <i>ex vivo</i> par édition de gènes (ZFN)	Drépanocytose
SAR445088 ⁽¹³⁾	Inhibiteur du complément C1s	Maladie des agglutinines froides
SAR443820 ^(9,7)	Inhibiteur de RIPK1 ⁽⁹⁾	Sclérose latérale amyotrophique
SP0148 ⁽¹⁰⁾	Vaccin thérapeutique	Virus Herpès simplex de type 2
SP0273 ⁽¹⁵⁾	Vaccin à ARNm	Virus Influenza

 Oncologie	 Maladies rares du sang
 Immunologie et inflammation	 Neurologie
 Maladies rares	 Vaccins

 Étude d'enregistrement (autre que Phase 3)

AcM: anticorps monoclonal; MM: Myélome multiple; FGFR3: NK: natural killer, Fibroblast Growth Factor Receptor 3; ZFN: nucléase à doigts de zinc; 1L: première ligne; 2L: deuxième ligne; 3L: troisième ligne; ADC: Conjugué anticorps-médicament; ASMD: Déficit en sphingomyélinase acide, également connu sous le nom de Niemann Pick type B; PIDC: polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique

- | | | |
|--|--|--|
| (1) Précédemment connu sous le nom de KY1044 | (9) Receptor-Interacting serine/threonine-Protein Kinase 1 | (16) Développé en collaboration avec Sangamo |
| (2) Développé en collaboration avec Immunext | (10) Développé en collaboration avec Immune Design/Merck | (17) Précédemment connu sous le nom de THOR707 |
| (3) Développé en collaboration avec Revolution Medicines | (11) Développé en collaboration avec SK | (18) Développé en collaboration avec Biond |
| (4) Développé en collaboration avec BioNTech | (12) Développé en collaboration avec Regeneron | (19) Précédemment connu sous le nom de KY 1005 |
| (5) Précédemment connu sous le nom de BIVV003 | (13) Précédemment connu sous le nom de BIVV020 | (20) Précédemment connu sous le nom de KDS1001 |
| (6) Développé en collaboration avec Denali | (14) Développé en collaboration avec Kymera (KT474) | |
| (7) Aussi connu sous le nom de DNL788 | (15) Développé en collaboration avec Translate Bio | |
| (8) Aussi connu sous le nom de DNL758 | | |

Phase II

Nom	Description	Indication
 amcenesstrant	SERD	Cancer du sein métastatique 2/3L
amcenesstrant	SERD	Cancer du sein précoce
SAR445256 ⁽¹⁾	AcM anti-ICOS	Tumeurs solides
tusamitamab ravtansine	ADC anti-CEACAM5 + ramucirumab	Cancer du poumon non à petites cellules 2/3L
tusamitamab ravtansine	ADC anti-CEACAM5	Tumeurs solides (étude exploratoire)
tusamitamab ravtansine	ADC anti-CEACAM5 + pembrolizumab	Cancer du poumon non à petites cellules 1L
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	MM réfractaire/en rechute
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + atezolizumab	Cancer colorectal métastatique 1L
 Sarclisa®	AcM anti-CD38	Leucémie myéloïde aiguë 1-2L/Leucémie lymphoïde aiguë pédiatrique
 Sarclisa®	AcM anti-CD38	Patients en attente d'une transplantation rénale
SAR443122 ^(6,8)	Inhibiteur de RIPK1 ^(6,8)	Lupus érythémateux cutané
SAR445229 ⁽¹⁹⁾	AcM anti-Ox40L	Dermatite atopique
Dupixent® ⁽¹²⁾	AcM anti-IL4/IL13	Allergie aux arachides
 Kevzara® ⁽¹²⁾	AcM anti-IL6	Arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire
 Kevzara® ⁽¹²⁾	AcM anti-IL6	Arthrite juvénile systémique
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Maladie liée aux IgG4
SAR441344 ⁽²⁾	AcM anti-CD40L	Syndrome de Sjögren
 olipudase alfa	rhASM	ASMD adulte et pédiatrique
SAR339375	miRNA-21	Syndrome d'Alport
venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Maladie de Fabry
 venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Maladie de Gaucher de type 3
SAR445088 ⁽¹³⁾	Inhibiteur du complément C1s	Thrombocytopénie immune
SAR445088 ⁽¹³⁾	Inhibiteur du complément C1s	PIDC
SAR441344 ⁽²⁾	AcM anti-CD40L	Sclérose en plaques
SP0218	Vaccin (cellule Vero)	Fièvre jaune
SP0202 ⁽¹¹⁾	Vaccin conjugué de nouvelle génération	Pneumocoque
Fluzone® HD (SP0178)	Vaccin antigrippal inactivé (IIV)	Grippe pédiatrique
SP0125	Vaccin	Virus respiratoire syncytial (nourrissons)
SP0254 ⁽¹⁵⁾	Vaccin à ARNm	COVID-19
SP0230	Vaccin multicomposant	Méningite B

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Sanofi, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 juillet 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard Cédric Mazille

ERNST & YOUNG et Autres
Alexis Hurtrel Pierre Chassagne

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 40 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 29 juillet 2021

Paul Hudson

Directeur Général

